



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

# Rapport sur les études et la recherche à la DPJJ

**A destination du Conseil scientifique**

*Version définitive après validation du programme de recherche pour 2021*

Décembre 2020



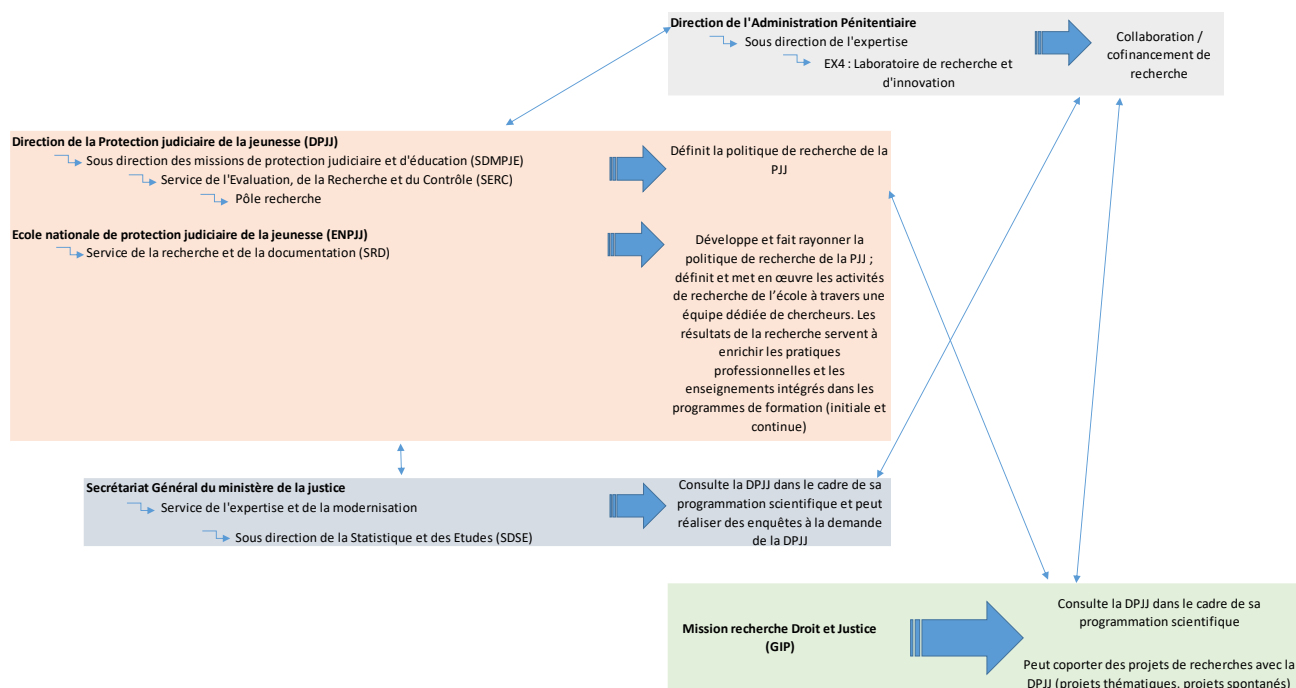
## SOMMAIRE

<b>PARTIE I : LA RECHERCHE A LA DPJJ</b> .....	<b>3</b>
<i>La recherche au sein du ministère de la Justice et à la DPJJ</i> .....	3
<i>Organisation et fonctionnement de la recherche</i> .....	4
<b>PARTIE II : BILAN DES RECHERCHES 2019-2020</b> .....	<b>7</b>
<b>LES RECHERCHES PILOTEES PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE</b> .....	<b>7</b>
1) <i>Enquête nationale de prévalence sur la santé des jeunes pris en charge par la PJJ</i> .....	7
2) <i>Le placement judiciaire à l'épreuve des liens familiaux</i> .....	9
3) <i>Les facteurs de sortie de délinquance</i> .....	12
4) <i>Les effets psycho-sociaux de l'enfermement sur les mineurs</i> .....	12
5) <i>De l'infraction à l'accompagnement éducatif en ligne. La justice des mineurs face aux usages numériques juvéniles</i> .....	12
6) <i>Etude de faisabilité en vue de l'évaluation du programme PJJ-Promotrice de santé 2017-2021</i> ....	16
7) <i>Etude de prévalence psychiatrique de l'empathie et de la suicidalité chez les adolescents radicalisés confiés à la PJJ en France</i> .....	18
<b>LES RECHERCHES COPILOTEES PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE</b> .....	<b>19</b>
<b>LES RECHERCHES REALISEES EN PARTENARIAT AVEC LA MISSION GIP RECHERCHE DROIT ET JUSTICE</b> .....	<b>19</b>
8) <i>Analyse interdisciplinaire des effets éducatifs du challenge Michelet</i> .....	19
9) <i>Les effets de la justice restaurative en France</i> .....	22
10) <i>La mixité sexuée à l'épreuve de la prison</i> .....	24
11) <i>D'une institution de prise en charge à l'autre. Une étude exploratoire des socialisations institutionnelles des mineurs sous-main de justice</i> .....	27
<b>LES RECHERCHES REALISEES AVEC D'AUTRES PARTENAIRES</b> .....	<b>29</b>
12) <i>Parcours d'adolescents et situations professionnelles complexes en milieu judiciaire sur le territoire auvergnat</i> .....	29
13) <i>Des affaires de familles. Analyse comparée des familles de retour de zone (RDZ) d'opérations de groupements terroristes prises en charge par la justice belge et française</i> .....	33
14) <i>Recherche-action pluridisciplinaire sur la prostitution des mineurs en France</i> .....	34
<b>LES SOLLICITATIONS DU POLE RECHERCHE/DPJJ PAR DES CHERCHEURS ET ETUDIANTS</b> .....	<b>36</b>
<b>LES RECHERCHES PILOTEES ET COPILOTEES PAR L'ENPJJ</b> .....	<b>38</b>
15) <i>Parcours de jeunes en institution et carrières délinquantes</i> .....	38
16) <i>L'évaluation dans le cadre du RRSE à la lumière des données probantes de la criminologie</i> ....	39
17) <i>Etude de cohorte sur les prises de poste des nouveaux éducateurs et Directeurs de service titulaires</i> .....	40
18) <i>Plurilinguismes, mobilités, et apprentissages : de la complexité des pratiques et ressources langagières en contexte à leur développement réfléchi en formation</i> .....	41
19) <i>L'éducation surveillée dans les années 1960-1970</i> .....	42
20) <i>Les jeunes et la violence politique (fin des années 1960-début des années 1980)</i> .....	43
21) <i>Relation éducative avec les adolescents délinquants</i> .....	45
22) <i>Perceptions de justice des adolescents dans leur rencontre avec les autorités judiciaires</i> .....	46
23) <i>Les effets de la justice restaurative en France</i> .....	46
24) <i>Après le confinement, penser la « culture numérique » des éducateurs de la PJJ</i> .....	47
25) <i>La pratique du juge des enfants au prisme de la mobilité territoriale et fonctionnelle. Essai de construction d'une typologie des magistrats</i> .....	48
26) <i>La question des parcours à l'aune de la mise à l'épreuve éducative</i> .....	49
<b>PARTIE III : PROGRAMATION SCIENTIFIQUE 2020-2021</b> .....	<b>53</b>

# PARTIE I : LA RECHERCHE A LA DPJJ

## La recherche au sein du ministère de la Justice et à la DPJJ

La recherche s'articule principalement entre 2 directions (Protection judiciaire de la jeunesse et Administration pénitentiaire), le secrétariat général (Sous-direction de la statistique et des études) et le GIP Mission recherche Droit et Justice (cf. schéma ci-dessous).



La recherche à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse	
<b>Administration centrale</b>	
- L'administration centrale définit le budget de la recherche et la programmation scientifique avec l'appui du Conseil scientifique - Le pôle recherche qui pilote et administre la politique de recherche dépend du Service Evaluation Recherche Contrôle (SERC) au sein de la Sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation (SDMPJE)	
<b>ENPJJ</b>	
- L'ENPJJ est un service à compétence nationale (SACN) de la DPJJ et réalise des recherches pilotées par le service de la recherche et de la documentation - Les chercheurs et membres de l'équipe enseignante de l'ENPJJ réalisent des recherches sur des objets attenants à la PJJ	
<b>Administration centrale ↔ ENPJJ</b>	
➔ Le pôle recherche de l'administration centrale est membre du comité d'organisation des Journées de valorisation de la recherche, organisés chaque année par l'ENPJJ ➔ L'ENPJJ contribue à la programmation scientifique définie par la DPJJ	

L'activité de recherche de la DPJJ s'inscrit dans le cadre de la politique de recherche du ministère et s'organise à partir des priorités retenues par la direction à l'issue d'une consultation des services déconcentrés, des parties prenantes<sup>1</sup>, du conseil scientifique. A la DPJJ, la recherche s'articule, depuis la sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation (SDMPJE) entre le Service de l'Evaluation, de la Recherche et du Contrôle (SERC) et l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ).

Les activités de la recherche à la DPJJ, la diffusion et la valorisation de leurs résultats, ont pour objectifs l'adaptation et l'actualisation des cadres juridiques et des méthodes de l'action d'éducation. Elles apportent des connaissances sur les publics concernés et les pratiques professionnelles. Elles enrichissent les méthodes d'évaluation de l'impact des mesures judiciaires et de la mise en œuvre des orientations de la DPJJ.

Ces activités sont réalisées dans le cadre du champ scientifique en associant des universités, des laboratoires scientifiques ou des opérateurs privés. Elles visent en priorité les scientifiques mais aussi et surtout les professionnels de la PJJ (Secteur public – SP – et Secteur associatif habilité – SAH) et leurs partenaires, pour étayer l'exercice professionnel dans son ensemble et accompagner son évolution.

La finalité du programme de recherche consiste à irriguer l'offre de formation, les textes d'orientation mais aussi les pratiques éducatives et de management, afin de soutenir le développement à tous les niveaux d'une logique de professionnalisation des personnels, des activités, des organisations, et de faciliter l'amélioration de la qualité des prises en charge.

## Organisation et fonctionnement de la recherche

L'organisation et le fonctionnement de la recherche à la DPJJ sont définis dans la note du 26 mai 2017, qui fait actuellement l'objet d'une actualisation. La nouvelle note acte notamment la nouvelle composition et le nouveau fonctionnement du conseil scientifique (1), la nouvelle politique de recherche (2) et le rôle de suivi et d'accompagnement scientifique (3) qu'incarne la DPJJ via son pôle recherche.

### 1. Renouveau du Conseil scientifique

La DPJJ s'est dotée d'un conseil scientifique (CS) qui se réunit tous les ans depuis le 24 mai 2012 avec pour mission de donner un avis sur la programmation et d'étudier les opérations menées par la direction ou avec son concours. Présidé par la directrice, il se réunit pour examiner l'orientation des travaux, l'utilisation des moyens, les travaux de recherche et les publications qui en sont issues. Ses avis et ses observations fondent les priorités de la direction en matière de recherche. Les membres du CS sont sollicités pour instruire et rapporter l'intérêt d'un domaine prioritaire de recherche au regard de son expertise de recherche. Ils sont également mobilisés lors de l'analyse de candidatures aux appels d'offres diffusés par la PJJ. La composition, l'organisation et le fonctionnement du CS sont fixés par arrêté. Le secrétariat permanent du CS est assuré par la SDMPJE.

Le CS est composé au 1<sup>er</sup> septembre 2020 de 17 membres institutionnels et 11 personnalités scientifiques. Il se réunit chaque année à l'automne. Durant cette rencontre, la direction présente un état des lieux du programme de l'année écoulée, les thématiques de recherche pressenties pour l'année à venir et demande aux membres de se prononcer sur la priorisation de 2 à 3 thématiques, qui constitueront les appels à projet de recherche de l'année à venir.

---

<sup>1</sup> Les parties prenantes sont consultées au début de l'été et ont environ 6 semaines pour faire leur proposition à l'administration centrale. Elles sont constituées des 9 Directions interrégionales, du GIPED, de la DGCS, de la HAS, des 4 fédérations associatives (Citoyens et Justice, FN3S, CNAPE, UNIOPSS).

Tableau : Composition du Conseil scientifique au 1<sup>er</sup> septembre 2020

Représentants institutionnels			
1	Direction générale de la santé	Professeur Salomon	<a href="mailto:Jerome.SALOMON@sante.gouv.fr">Jerome.SALOMON@sante.gouv.fr</a> <a href="mailto:dgs-direction@sante.gouv.fr">dgs-direction@sante.gouv.fr</a>
2	Direction générale de la Cohésion sociale	Virginie Lasserre	<a href="mailto:virginie.lasserre@social.gouv.fr">virginie.lasserre@social.gouv.fr</a> <a href="mailto:dgcs-secr-dir@social.gouv.fr">dgcs-secr-dir@social.gouv.fr</a>
3	Directeur de l'évaluation, de la prospective, de la performance ou de son représentant de l'éducation nationale	Fabienne Rosenwald Mustapha Touahir	<a href="mailto:fabienne.rosenwald@education.gouv.fr">fabienne.rosenwald@education.gouv.fr</a> <a href="mailto:mustapha.touahir@education.gouv.fr">mustapha.touahir@education.gouv.fr</a>
4	Sous-direction de la statistique et des études	Christine Chambaz	<a href="mailto:christine.chambaz@justice.gouv.fr">christine.chambaz@justice.gouv.fr</a>
5	Défenseur des droits	Eric Delemer	
6	GIP Mission Recherche Droit et Justice	Valérie Sagant	<a href="mailto:valerie.sagant@justice.gouv.fr">valerie.sagant@justice.gouv.fr</a>
7	GIP Enfance en danger	Violaine Blain	<a href="mailto:direction-generale@giped.gouv.fr">direction-generale@giped.gouv.fr</a>
8	Conseil national du barreau	Christiane Féral-Schuhl	<a href="mailto:presidence@cnb.avocat.fr">presidence@cnb.avocat.fr</a>
9	Ecole nationale de Protection judiciaire de la jeunesse	Frédéric Phaure	<a href="mailto:frederic.phaure@justice.fr">frederic.phaure@justice.fr</a>
10	Ecole nationale de la magistrature	Nathalie Roret	<a href="mailto:olivier.leurent@justice.fr">olivier.leurent@justice.fr</a>
11	Ecole nationale de l'administration pénitentiaire	Christophe Millescamps	<a href="mailto:christophe.millescamps@justice.fr">christophe.millescamps@justice.fr</a>
12	Conseil national de protection de l'enfance	Georges Labazée	<a href="mailto:DGCS-SD2-SECR@social.gouv.fr">DGCS-SD2-SECR@social.gouv.fr</a> ; <a href="mailto:georges.labazee@gmail.com">georges.labazee@gmail.com</a>
13	Haute autorité de santé	Véronique Ghadi	<a href="mailto:v.ghadi@has-sante.fr">v.ghadi@has-sante.fr</a>
14	Citoyens & Justice	Denis L'Hour	<a href="mailto:direction@citoyens-justice.fr">direction@citoyens-justice.fr</a>
15	FN3S	Jacques Lepetit	<a href="mailto:jacques.lepetit@realise.asso.fr">jacques.lepetit@realise.asso.fr</a> <a href="mailto:fn3s@wanadoo.fr">fn3s@wanadoo.fr</a>
16	CNAPE	Fabienne Quiriau	<a href="mailto:f.quiriau@cnape.fr">f.quiriau@cnape.fr</a>
17	UNIOPSS	Jérôme Voiturier	<a href="mailto:jvoiturier@uniopss.asso.fr">jvoiturier@uniopss.asso.fr</a>
Personnalités scientifiques			
1	Professeur de pédopsychiatrie - Université de Bretagne Occidentale CHRU Brest	Guillaume Bronsard	<a href="mailto:guillaume.bronsard@chu-brest.fr">guillaume.bronsard@chu-brest.fr</a>
2	Chargée de recherche Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire	Yaelle Amsellem Mainguy	<a href="mailto:Yaelle.AMSELLEM-MAINGUY@jeunesse-sports.gouv.fr">Yaelle.AMSELLEM-MAINGUY@jeunesse-sports.gouv.fr</a>
3	MCF Sociologie Université de Rouen	Elise Lemerrier	<a href="mailto:elise.lemerrier@univ-rouen.fr">elise.lemerrier@univ-rouen.fr</a>
4	Docteur CHU d'Angers	Daniel Rousseau	<a href="mailto:daniel.rousseau2@orange.fr">daniel.rousseau2@orange.fr</a>
5	MCF Sociologie Université de Tours	Nicolas Oppenchaim	<a href="mailto:nicolas.oppenchaim@univ-tours.fr">nicolas.oppenchaim@univ-tours.fr</a>
6	Professeur des universités en sociologie Université de Mans	Omar Zanna	<a href="mailto:Omar.Zanna@univ-lemans.fr">Omar.Zanna@univ-lemans.fr</a>
7	Chargée de recherche CNRS Université Versailles Saint Quentin	Isabelle Frechon	<a href="mailto:isabelle.frechon@uvsq.fr">isabelle.frechon@uvsq.fr</a>
8	MCF Sociologie Université de Poitiers	Guillaume Teillet	<a href="mailto:guillaumeteillet@hotmail.fr">guillaumeteillet@hotmail.fr</a>
9	Professeur de Sciences de l'éducation Université Paris Nanterre	Gilles Séraphin	<a href="mailto:gilles.seraphin@parisnanterre.fr">gilles.seraphin@parisnanterre.fr</a>
10	Professeur de Psychologie Université de Grenoble	Catherine Blatier	<a href="mailto:catherine.blatier@univ-grenoble-alpes.fr">catherine.blatier@univ-grenoble-alpes.fr</a>
11	Sociologue associée au LAMES	Véronique Le Goaziou	<a href="mailto:verolgm@orange.fr">verolgm@orange.fr</a>

Mandat  
Pérenne

Mandat de  
3 ans  
Septembre  
2020 -  
Septembre  
2023

## 2. Une nouvelle politique de recherche

Un des axes du plan stratégique national (PSN) 2019-2022 de la DPJJ prévoit d'« affiner la connaissance des publics et de leurs parcours », en structurant « une politique de recherche répondant aux enjeux de l'institution ». En ce sens, plusieurs chantiers ont été engagés pour soutenir, valoriser et diffuser la recherche faite à la PJJ.

- **La note sur la recherche** de 2017 est en cours d'actualisation afin d'y expliquer la nouvelle organisation de la recherche.

- **Le Conseil scientifique** a été renouvelé et ses missions légèrement modifiées.

- **Des Domaines prioritaires de recherche (DPR)** seront définis tous les ans, à partir de 2021, en amont de la consultation des parties prenantes, afin de « recentrer » les propositions. A titre d'exemple, la consultation de 2020 donne lieu à 22 thèmes de recherche. Une fois les parties prenantes consultées sur les DPR, le CS procède à une priorisation de 2 à 5 sujets qui permettront de constituer 2 à 3 appels à projet pour l'année à venir. La sélection du CS est ensuite validée par la direction de la PJJ. Les DPR donnent de la lisibilité à la recherche, musclent les thématiques annuelles, afin d'être mieux identifiés par le monde universitaire comme un partenaire/financeur de la recherche.

- **La diffusion de la recherche facilitée par la tenue de 3 séminaires « nomades »** par an dans 3 directions interrégionales différentes. Ils sont organisés avec le soutien des Pôles Territoriaux de Formation (PTF-ENPJJ) et en partenariat avec une autre institution. Ils se tiennent au sein d'une instance universitaire et rassemblent des universitaires et des professionnels de la prise en charge éducative. En 2021, 3 séminaires se dérouleront à Rennes (DIR Grand Ouest), à Paris/Aubervilliers (DIR Ile de France Outre-Mer), et à Marseille (DIR Sud Est), respectivement en partenariat avec l'INJEP, la DAP et la Mission Recherche GIP Droit et Justice (programme à venir).

## 3. Le suivi scientifique à la DPJJ

Le pôle recherche assure le suivi scientifique des demandes faites par les chercheurs, institutions et professionnels qui le sollicitent. Il met en œuvre la programmation scientifique de la DPJJ en rédigeant des appels d'offres et en assurant le suivi de l'ensemble des recherches pilotées ou co-pilotées par la DPJJ.

### Ethique et déontologie

Une charte éthique et déontologique en cours de rédaction sera mise à disposition des chercheurs, et des professionnels de la PJJ afin d'une part de fournir des points de repère déontologique sur le fait d'enquêter sur des mineurs sous-main de justice et d'autre part de mettre à disposition une série d'autorisations/formulaires types et de textes juridiques à destination de chercheurs.

### Les sollicitations des étudiants et chercheurs

La DPJJ reçoit de nombreuses sollicitations chaque année par des étudiants, doctorants, chercheurs, institutions. Il s'agit la plupart du temps de demandes d'autorisations d'accès au terrain, et à la marge, de demandes de financement de recherche et/ou de thèse.

- **Autorisation d'accès au terrain.** Ces demandes doivent être adressées à la DPJJ. Une fois l'intérêt scientifique que constitue le projet évalué par le pôle recherche, les éventuels terrains et les structures identifiées sont sollicitées pour accord via la DIR puis la DT. A terme, une lettre de la direction est produite à l'attention des chercheurs. Néanmoins, lorsqu'il s'agit d'une demande dans le cadre d'un Master ou d'un DU, un avis scientifique peut être sollicité auprès de l'AC, mais l'autorisation de la DPJJ n'est pas requise. Elle est laissée à l'appréciation des territoires concernés. Les doctorants réalisant une thèse liée à l'activité de la PJJ sont reçus en entretien, un soutien scientifique et méthodologique leur est proposé tout au long de leur thèse.

- **Réalisation d'une thèse sur et à la PJJ.** Les professionnels de la PJJ voulant réaliser une thèse sur la PJJ ont la possibilité de le faire via la circulaire du 20 novembre 2013, donnant droit à une adaptation du temps de travail et à un soutien financier.

# PARTIE II : BILAN DES RECHERCHES 2019-2020

## LES RECHERCHES PILOTEES PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE

Les recherches présentées dans cette partie ont été programmées lors du dernier CS en juillet 2019, à l'exception de l'enquête nationale de prévalence (1) qui résulte d'une étude de faisabilité terminée en avril 2019 et de l'enquête de prévalence psychiatrique (7), programmée en 2018 pour une durée de 2 ans<sup>2</sup>.

### 1) Enquête nationale de prévalence sur la santé des jeunes pris en charge par la PJJ

<b>Statut</b> : Marché public publié, Prestataires en cours de sélection	Financement DPJJ : 291 564 € Direction Générale de la Santé (DGS) : 130 000 € Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) : 130 000 €	2020-2022
--	---	-----------

Les jeunes pris en charge par la PJJ constituent une population globalement vulnérable dont l'état de santé et plus largement les déterminants de santé, méritent une attention particulière. Ces jeunes cumulent de nombreux facteurs de risque pour la santé (addictions aux produits licites et illicites, exposition aux violences, appartenance à des milieux sociaux précaires, parcours de vie souvent marqués par des difficultés scolaires, ruptures affectives).

L'acte ayant entraîné une mesure judiciaire est aussi l'indicateur de ces vulnérabilités et d'une difficulté à investir une dynamique positive de vie. En référence à la santé telle que définie dans la charte d'Ottawa<sup>3</sup>, même si leur état de santé, au sens restreint du terme, n'est pas toujours directement altéré, leur santé globale l'est. Certains indicateurs se montrent ainsi particulièrement alarmants : 44% des filles et 9% des garçons ont fait au moins une tentative de suicide au cours de la vie, et 21% des filles en ont faites plusieurs ; 22% des garçons et 40% des filles ont fait au moins une fugue dans l'année, 29% des filles en ont faites plusieurs ; cette proportion étant de moins de 5% en population générale scolaire (sans différence entre filles et garçons)<sup>4</sup>.

Les dernières études épidémiologiques, réalisées par l'Inserm, datent de 1997<sup>5</sup> et 2004<sup>6</sup>. Un retraitement réalisé en 2011 a permis d'approcher les différences liées au statut des jeunes selon qu'ils soient pris en charge au civil uniquement, au pénal uniquement, ou dans des mesures conjointes successives ou simultanées<sup>7</sup>. D'autres études, ont été conduites avec des ciblage géographique ou thématiques tels que la santé sexuelle<sup>8</sup>, le recours aux urgences psychiatriques<sup>9</sup>, la scolarité ou les conduites à risque. Les

<sup>2</sup> Pour faciliter la lecture, les références bibliographiques ont été, pour la plupart, supprimées. Les versions intégrales des projets de recherche sont disponibles sur demande, auprès du pôle recherche.

<sup>3</sup> *Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé*. 17-21 novembre 1986. Ottawa (Canada) : Première conférence internationale sur la promotion de la santé, 17-21 novembre 1986.

<sup>4</sup> Choquet, M., et al. 2005. *Santé des 14-20 ans de la Protection judiciaire de la jeunesse (secteur public) sept ans après*. s.l. : Institut national de la santé et de la recherche médicale, Inserm unité 669 : trouble du comportement alimentaire de l'adolescent, Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse, 2005.

<sup>5</sup> Choquet, M., et al. 1998. *Adolescents (14-21 ans) de la protection judiciaire de la jeunesse et santé*. s.l. : institut national de la santé et de la recherche médicale, Inserm unité 472 : épidémiologie et biostatistique, Direction de la protection judiciaire de la jeunesse, 1998.

<sup>6</sup> Choquet, M., et al., *Op. Cit.* 2005

<sup>7</sup> Choquet, L-H, Miéra, M. et Callens, S. 2011. *Retraitement de l'enquête sur la santé des 14-20 ans de la protection judiciaire de la jeunesse (secteur public) sept ans après, réalisé en 2005*. s.l. : Inserm - DPJJ, 2011.

<sup>8</sup> Amsellem-Mainguy, Y. et Dumollard, M. 2015. *Santé et sexualité des jeunes pris en charge par la PJJ - Entre priorité et évitement*. s.l. : INJEP - DPJJ, 2015.

<sup>9</sup> Chatagner, A et Raynaud, J-P. 2013. Adolescents et urgences psychiatriques : revue de la littérature et réflexion clinique. *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*. 2013, Vol. 61.

enquêtes en population générale ne permettent pas de connaître spécifiquement les comportements des jeunes suivis par la PJJ, car sur l'ensemble des jeunes de 10-17 ans, seuls 3,6% sont mis en cause dans une affaire pénale.

Il est donc nécessaire d'actualiser les données existantes pour obtenir une photographie de l'état de santé des jeunes, la comparer à la population de référence de la même tranche d'âge, appréhender l'évolution de ces données par rapport aux enquêtes précédentes. Ceci permettra d'orienter les engagements institutionnels nécessaires pour adapter les interventions aux besoins de cette population.

Une enquête nationale sera donc réalisée auprès de 2500 mineurs pris en charge par la PJJ entre 2020 et 2022. Elle sera réalisée par questionnaires en « face à face » auprès de mineurs étant en milieu ouvert, en hébergement (SP et SAH), en métropole et en outre-mer.

Une enquête de faisabilité, réalisée par l'Observatoire régional de santé et mise à disposition des candidats, permet d'établir les modalités d'enquête suivantes, relatives aux objectifs et champs de l'enquête nationale, au public ainsi que sur la méthode de recueil de l'information.

## **1. Objectifs et champs de l'enquête nationale**

### Objectif principal

- Disposer de données récentes sur la santé des jeunes suivis par la PJJ et ses déterminants : caractéristiques scolaires, familiales, professionnelles des jeunes, compétences psychosociales, état de santé somatique et psychique, comportements de santé (alimentation, pratique d'un sport, sommeil, recours au système de soins) et conduites à risques (sexualité, consommations de produits psychoactifs, violence, tentatives de suicide), afin d'identifier notamment ceux pouvant conduire à une mise en danger de soi et d'autrui et à une détérioration de leur santé.

### Objectifs secondaires

- Améliorer le taux de réponse des précédentes enquêtes. Les taux étaient respectivement de 17% et 20%, ce qui avait été pointé comme une grande limite des enquêtes.  
- Comparer les données recueillies à celles des enquêtes réalisées en population générale jeune, notamment les enquêtes Escapad (enquête sur la Santé et les Consommations lors de l'Appel de Préparation À la Défense des jeunes de 17 ans), Espad (European School Project on Alcohol and other Drugs), HBSC (Health Behaviour in School-aged Children). Pouvoir comparer pour quelques indicateurs les prévalences obtenues dans l'enquête Inserm PJJ 2004 et les données de la nouvelle enquête.

### Public & mesures judiciaires

Etablissements du SP et du SAH

- Mesures pénales (exclusion des mesures d'investigation) uniquement
- Jeunes à partir de 13 ans, quelle que soit la durée de leur mesure.

L'enquête se déroulera :

- Ile de France (8 départements)
- 2 départements d'Outre-mer
- « Grand nord » (5 départements)
- « Sud-ouest » (12 départements)

Les unités de milieu ouvert et d'hébergement seront ensuite tirées au sort selon la méthode du tirage au sort stratifié.

## **2. Méthode de recueil de l'information**

### Mode de passation du questionnaire

Les interviews s'effectueront en face à face. L'enquêteur devra être présent sur des journées entières dans les unités, de manière à ce que lorsque le jeune a un rendez-vous avec son éducateur, le jeune puisse ensuite répondre à l'enquête. Il n'est pas envisagé de convoquer le jeune pour spécifiquement répondre à l'enquête.

### Taille de l'échantillon

2500 mineurs.

## Questionnaire

Le questionnaire comprend 83 questions, multithématiques autour des axes suivants :

1. La situation personnelle du jeune
2. Santé générale
3. Consommations de tabac, alcool, et autres drogues
4. Bien-être et santé mentale
5. Habitudes de vie
6. Vie sexuelle et affective
7. Violences au cours des 12 derniers mois ou de la vie
8. Recours aux soins et couverture maladie
9. Soutien de la famille et des amis
10. Réussites et rêves

La durée estimée varie de 30 minutes à 45 minutes.

## Processus de sélection & calendrier prévisionnel

Le processus de sélection a débuté en 2020. Il s'achèvera mi-octobre. L'enquête durera 18 mois à compter de sa notification.

## 2) Le placement judiciaire à l'épreuve des liens familiaux

Recrutement d'une post-doctorante par le ministère de la justice	Laboratoire Triangle, UMR 5206, Lyon 2 <b>Statut</b> : contrat en cours de montage entre le ministère de la Justice et le laboratoire. Le post-doctorat devrait débuter en décembre 2020.	Financement DPJJ : 45 000 € DAP : 15 000 €	2020-2021
Manon Veaudor, politiste			

### 1. Le contexte de la demande sociale : une préoccupation institutionnelle forte autour du placement pénal et de la détention

Début 2020, sont lancés à la PJJ, les « états généraux du placement judiciaire ». Ils font suite aux constats de difficultés identifiées en lien avec la question de l'hébergement (individuel ou collectif) et du placement judiciaire pénal. Prévus pour une durée de 18 mois, plusieurs groupes de travail mèneront des travaux sur une pluralité de thèmes relatifs au placement : l'immobilier, les cahiers des charges des établissements, les rapports entre SP et SAH, la diversification de l'offre de placement, etc. Le processus de réflexion dessinera de nouvelles orientations pour l'institution. Le souhait de prendre en compte l'ensemble des facettes du traitement pénal des mineurs a également incité la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) et la DPJJ à élargir le questionnement aux effets de la détention sur les proches des jeunes incarcérés.

Dans ce contexte, la DPJJ souhaite financer une recherche dans le cadre d'un post-doctorat sur les effets du placement pénal et de l'incarcération sur les familles qui y sont confrontées. Cette recherche implique de sa part :

- la réécriture partielle du livret « Parents, institutions et mineurs » (2011)
- un compte-rendu d'enquête d'environ une soixantaine de pages et la présentation des résultats au sein de l'institution

### 2. Les enjeux scientifiques soulevés par la question des liens familiaux en contexte pénal

Ces résultats permettent de suggérer plusieurs prolongements possibles en lien avec une recherche sur les liens familiaux en contexte pénal.

#### Une institution saisie depuis la reconfiguration des lieux familiaux

La recherche constitue d'abord une contribution à la **sociologie des institutions et de la socialisation**. Les séquences de placement judiciaire, comme les phases d'incarcération, sont le plus souvent regardées à

partir des parcours et des expériences vécues des jeunes. Elles relèvent en effet de pratiques d'isolement, d'éloignement et, à des degrés divers, d'enfermement. Pour autant, elles impactent aussi les familles amputées d'un de leurs membres, tant dans leur nouvelle configuration et dans les relations en leur sein, que s'agissant des rapports entre l'enfant placé (ou détenu) et ses proches. L'enquête portera ainsi sur les relations entre les familles et les institutions pendant le temps du placement et de la détention (visites, appels, sollicitations, entretiens, audiences, etc.). Elle s'intéressera aux effets socialisateurs du système pénal sur les proches, une thématique peu abordée par la sociologie carcérale et plus largement par la sociologie des institutions pénales<sup>10</sup>.

Cette étude permettra ensuite d'envisager les **rapports des classes populaires aux institutions pénales**. La séquence du placement judiciaire, ou l'« échec » d'une succession de mesures judiciaires donnant lieu à une décision d'incarcération, peuvent faire écho à d'autres expériences sociales vécues au sein des familles (d'anciens placements, pour les parents ou pour les autres enfants, des délogements/relogements, des périodes de vie en foyer, etc.).

Une attention particulière sera donnée à la façon dont se déroule au quotidien le rapport des différents membres de la famille à l'institution judiciaire, notamment dans le lien aux éducateurs et éducatrices, aux avocats et aux juges. Cette perspective permettra d'interroger plus spécifiquement **le rôle des mères dans le suivi des jeunes placés ou détenus**. Si les confrontations des femmes au système pénal restent souvent invisibilisées, celles-ci en supportent tout autant les effets négatifs, qu'elles occupent des positions de victimes, de proches d'individus poursuivis ou qu'elles soient elles-mêmes poursuivies<sup>11</sup>.

### Les rapports entre les professionnels et les familles à l'épreuve des réformes de l'institution judiciaire

De la même manière que la prison s'est de plus en plus ouverte au droit<sup>12</sup>, les établissements de placement judiciaire ont vu leur cadre juridique modifié depuis la loi du 2 janvier 2002<sup>13</sup>. Jeunes et parents sont reconnus comme des « usagers », dotés de droits qu'ils peuvent faire valoir dans leurs rapports aux institutions. Ils sont invités, dans une certaine mesure, à prendre part aux suivis institutionnels dont ils font l'objet. De nouvelles procédures ont été mises en œuvre, à l'image de **l'instauration du Document individuel de prise en charge (DIPC)** rendu obligatoire au début de toute mesure d'accompagnement sociojudiciaire. Ce nouveau cadre juridique a également réaffirmé l'importance de l'implication des familles dans le cadre de l'intervention éducative. Afin d'accompagner les professionnels dans cette démarche, la DPJJ a regroupé en 2011 des recommandations dans le **guide intitulé *Parents, familles et professionnels dans le cadre judiciaire***. Cet outil s'est-il traduit par une transformation des pratiques des professionnels en lien direct avec les familles ? Comment les familles composent-elles avec ces attentes institutionnelles ? L'enjeu ici porte sur la réception, par les familles, d'un dispositif conçu pour produire des savoirs sur les jeunes et son entourage dont elles sont elles-mêmes parties prenantes.

Ce questionnement s'inscrit plus largement dans **une sociologie de l'action publique attentive, tout d'abord, aux effets des réformes sur les parcours** des personnes et des groupes sociaux qu'elle touche. La prise en compte des droits et des besoins des « usagers » dans le champ de la justice des mineurs soulève l'intérêt de mener une ethnographie des politiques publiques de traitement de la délinquance, conduite à plusieurs niveaux. Le premier concerne directement le contexte de la demande sociale : les EGP. Le second concerne les nouvelles modalités d'intervention judiciaire qui ont émergé ces dernières années, à l'image du « placement éducatif à domicile ». Comment de telles innovations en matière de placement, en rupture avec le paradigme de l'éloignement familial, se concrétisent-elles et comment se différencient-elles de suivis pénaux plus classiques en milieu ouvert ? La focale sera mise en particulier sur les innovations et expérimentations éventuellement menées au sein des établissements du SP et du SAH. L'analyse pourra s'inscrire, ensuite, dans une **démarche d'évaluation d'une politique publique**. L'élaboration de projets d'établissement incluant l'implication des parents et des familles dans l'intervention éducative pourra à ce titre faire l'objet d'une étude spécifique. Une comparaison entre 2 structures de placement, l'une gérée par le SP et l'autre par le SAH, permettra de questionner les effets et les éventuelles différences et similarités de ces 2 secteurs sur les pratiques professionnelles.

<sup>10</sup> Ricordeau, Gwenola. *Les détenus et leurs proches. Solidarités et sentiments à l'ombre des murs*. Autrement, 2008 ; Touraut, Caroline. *La famille à l'épreuve de la prison*. Presses Universitaires de France, 2012.

<sup>11</sup> Ricordeau, Gwenola. *Pour elles toutes. Femmes contre la prison*, Lux Editeur, 2019.

<sup>12</sup> Salle, G. et Chantraine, G. (2009). « Le droit emprisonné ? Sociologie des usages sociaux du droit en prison ». *Politix*, n°87, p. 93-117 ; Galembert (de) C. et Rostaing C. (2014). « Ce que les droits fondamentaux changent à la prison. Présentation du dossier ». *Droit et société*, n° 87, p. 291-302 ; Bouagga, Y. (2015). *Humaniser la peine ? Enquête en maison d'arrêt*. Rennes : Presses universitaires de Rennes ; Durand, C. (2019). *Les reconfigurations de la relation carcérale. Sociologie des espaces de communication entre prisonnier.e.s et autorités pénitentiaires*, Thèse de doctorat en sociologie. Ecole des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris.

<sup>13</sup> La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a fixé de nouvelles règles relatives aux droits des personnes.

### 3. Un dispositif méthodologique mixte : une étude ethnographique combinée à l'analyse de corpus documentaires

L'analyse des effets sociaux du placement pénal sur les familles reposera sur une enquête ethnographique prenant en compte le point de vue des professionnels, celui des jeunes et des différents membres de leur famille. Cette méthode poursuit 2 objectifs :

- **Saisir la pluralité des points de vue à différents stades du placement pénal et de l'incarcération.** Comment les rapports aux professionnels sont perçus par les familles ? Quelle place attribue-t-elle à des acteurs intermédiaires, comme les avocats chargés de conseiller et de suivre leurs enfants tout au long de la procédure judiciaire ? Il s'agira de mener des entretiens avec différents protagonistes : chacun des parents, le jeune poursuivi, son ou ses éducateurs référents, éventuellement ses collatéraux ou d'autres adultes parties prenantes de sa prise en charge. Les actions et représentations des uns et des autres sont articulées les unes aux autres et l'enquête ethnographique doit se donner les moyens de suivre ces chaînes d'interdépendance.

- **Comprendre le rôle joué par les différentes représentations de la filiation sur les pratiques professionnelles.** Les décisions de placement judiciaire et de détention posent la question de ce qui reste de l'exercice de la parenté et de ce qu'il advient des responsabilités à l'égard de l'enfant quand celui-ci est confié par un juge à un lieu d'hébergement ou placé en détention.

Par ailleurs, l'axe portant sur la réforme du placement pénal pourra donner lieu à une série d'entretiens auprès de différents membres des services centraux. Le suivi des EGP et des cadres institutionnalisés d'échanges apportera un regard complémentaire. Il pourra être complété par **une analyse de corpus documentaires.**

### 4. Un terrain d'enquête comparé dans des établissements de la région Auvergne-Rhône Alpes

Cette option présente l'avantage de pouvoir comparer des structures variées en milieu ouvert – gérées tant par le SP que le SAH – qu'en milieu fermé. Parmi les 5 directions territoriales concernées, se trouvent plusieurs Unités éducatives d'hébergement collectif (UEHC) ou individualisé (Unité éducative d'hébergement diversifié – UEHD), 3 établissements de placement éducatif (EPE), des centres éducatifs fermés (CEF) ainsi qu'un établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM). 3 entrées sont envisagées pour approcher les parents et les jeunes auprès de qui la proposition d'enquête sera faite. Une **UEHC du Service territorial éducatif de milieu ouvert (STEMO) de Lyon** constituera un premier poste d'observation privilégié de ces séquences de placement. L'observation sera complétée par une enquête dans un **CEF** du SAH, combiné par une entrée plus directement aux prises avec l'AP, un 3<sup>ème</sup> terrain portant sur **l'EPM de Meyzieu.**

### 5. Calendrier envisagé

Le contrat débutera en octobre 2020, pour une durée de 13 mois. Le calendrier envisagé pour la recherche est le suivant :

\* Revue de littérature et préparation du terrain : décembre 2020

\* Suivi et entretiens ethnographiques auprès des familles et des professionnels : décembre 2020 – juillet 2021

\* Traitement du matériau : août 2021 – octobre 2021

\* Rédaction des livrables : novembre 2021 – décembre 2021

### 6. Présentation de la post-doctorante

Manon Veaudor a soutenu le 8 septembre 2020 une thèse de science politique au sein du Centre de Recherches sur le Droit et les Institutions Pénales (CESDIP, UMR 8183), à l'Université de Versailles Saint-Quentin, sous la direction de Jacques de Maillard et de Christian Mouhanna. La thèse s'intitule *Les « frontières » de l'ordre carcéral. Affectation, négociation des identités et surveillance en maison d'arrêt.* À partir d'une étude ethnographique de 9 mois dans 2 maisons d'arrêt pour hommes majeurs, l'enquête a saisi les effets différenciés des logiques de catégorisation des personnels pénitentiaires sur les pratiques d'affectation et de répartition des détenus au sein de ces établissements de détention.

### 3) Les facteurs de sortie de délinquance

Alice Gaia, doctorante au CESDIP	<b>Statut</b> : recherche terminée, valorisation et diffusion des résultats en cours	Financement DPJJ : 10 000 €	2020
----------------------------------	--	--------------------------------	------

Soucieuse d'avoir à sa disposition une littérature fournie sur le traitement scientifique d'un de ses plus grands défis, la DPJJ a commandité un rapport auprès d'Alice Gaia, doctorante en sociologie, réalisant actuellement une thèse sur cette même problématique.

Le rapport comprend un état de la littérature sur la désistance des mineurs, un chapitre sur les dispositifs socio-judiciaires mobilisés dans le cadre des sorties de trajectoires délinquantes ainsi qu'une série de préconisations mobilisables dans le cadre de politiques publiques en direction des mineurs sous-main de justice. Une partie de ses recherches aurait dû être restituée lors du Conseil scientifique. Sa durée ayant été réduite, les résultats proposés par Alice Gaia seront diffusés par d'autres canaux, en cours de réflexion. Ce questionnement fera également l'objet des [Journées de valorisation de la recherche](#) à l'ENPJJ, en novembre 2020.

### 4) Les effets psycho-sociaux de l'enfermement sur les mineurs

		Financement DPJJ : 17 500 € DAP : en cours de négociation	2021
--	--	---	------

Afin de documenter les effets psycho-sociaux que génèrent l'enfermement sur la santé globale des mineurs, un chercheur spécialisé sur ces questions, va être recruté pour quelques mois. Le montage budgétaire et administratif est en cours d'étude.

### 5) De l'infraction à l'accompagnement éducatif en ligne. La justice des mineurs face aux usages numériques juvéniles

Emilie Potin Gaël Henaf	LiRIS, Université Rennes 2 <b>Statut</b> : Projet soumis à la mission Recherche Droit et Justice le 15/09/2020	Financement DPJJ : 17 500 €	2021-2022
----------------------------	---	--------------------------------	-----------

Les mineurs sont amenés aujourd'hui à évoluer dans un espace public alternatif et connecté<sup>14</sup>. En France, chez les 12-17 ans, ils étaient 22% à posséder un smartphone en 2011, ils sont 86% en 2019<sup>15</sup>. La progression considérable de la possession de dispositifs individuels de communication chez les mineurs ainsi que la diversification des usages sur ces instruments intéressent les sciences sociales à la fois pour comprendre les transitions en cours, le phénomène d'*amplification*, les processus de socialisation adolescente au numérique mais aussi les manières dont les organisations de jeunesse s'y adaptent. Les activités ordinaires en ligne sont nombreuses et ont une importance significative en matière de sociabilité, de formation, d'insertion et d'accès aux droits<sup>16</sup>. L'espace socio-numérique se superpose aux activités en présence et constitue aujourd'hui un terrain incontournable pour les professionnels de la jeunesse dans

<sup>14</sup> BOYD D., 2007, « Why Youth (Heart) Social Network Sites: The Role of Networked Publics in Teenage Social Life », SSRN Scholarly Paper, Rochester, NY, Social Science Research Network.

<sup>15</sup> Baromètre du numérique, CREDOC, décembre 2019

<sup>16</sup> Conseil national du numérique, 2013

l'ensemble des secteurs d'activité.

Pour la justice des mineurs, des enjeux diversifiés se posent à la fois en matière civile et pénale. Ainsi si l'assistance éducative est amenée à réfléchir sur la manière dont les dispositifs socio-numériques participent à modifier le cadre de la protection de l'enfance<sup>17</sup>, du côté de la justice pénale des mineurs, l'extension de l'espace des infractions et en retour, l'étendue du terrain d'action des professionnels méritent également de développer les connaissances. Les transformations technologiques modifient durablement les expériences juvéniles et familiales ainsi que le travail des professionnels. Dans le contexte spécifique d'intervention de la PJJ, comment s'étend l'espace des infractions ? Quelles sont les infractions numériques commises par les mineurs, leur spécificité, leur étendue, leur nature, et comment sont-elles prises en considération dans les réponses judiciaires apportées ?

L'objectif de cette recherche est de comprendre les modes d'entrée dans la délinquance numérique et les ressorts de l'action menée par les professionnels de la PJJ sur l'espace socio-numérique. Cette recherche permettra de tenir la double perspective entre *order maintenance* et *crimes solving*, entre éduquer et punir en cherchant à la fois à identifier les stratégies en matière d'accompagnement éducatif sur l'espace socio-numérique et les réponses pénales de la justice des mineurs quand il s'agit de sanctionner des infractions en ligne.

En France, les travaux sur le crime ou la délinquance en ligne sont rares et ceux qui, dans ce champ, concernent les agissements propres aux mineurs sont inexistantes. Au carrefour d'une sociologie des usages, des transgressions et des institutions de la justice des mineurs et alimentée par une double lecture disciplinaire, sciences juridique et sociologique, ce projet de recherche original vise à explorer ce que font les usages des dispositifs socio-numériques à la justice des mineurs et ce que celle-ci en fait.

2 dimensions principales seront travaillées :

1/ Caractériser l'élargissement de l'espace social des infractions concernant les mineurs

2/ Comprendre la place des technologies dans l'économie réparative et éducative de la Protection judiciaire de la jeunesse<sup>18</sup> ainsi que dans le travail de surveillance.

## 1. Hypothèses de recherche

### Le numérique « fait écran » à l'acte déviant

Le « faire écran » se décline à la fois dans l'expérience juvénile de la transgression et dans les possibilités pour les « entrepreneurs de morale » d'identifier les cibles des infractions, leurs nombres, les auteurs, les réseaux. Les systèmes et réseaux numériques, qu'ils soient utilisés comme un mode opératoire ou visés comme cible, facilitent la commission des infractions par la multiplication des effets (cibles illimitées), par la rapidité de propagation<sup>19</sup>, par des actions à distance sans confrontation directe avec les victimes avec une logique discrétionnaire dans le passage à l'acte. L'anonymat et l'extranéité ralentissent les poursuites et l'identification des auteurs tout en laissant espérer une certaine impunité. Pour Becker, La déviance est « le produit d'un processus qui implique la réponse des autres individus à ces conduites ». Dès lors, la difficulté à établir et à faire appliquer les normes « fait écran » à l'acte déviant et en même temps, l'écran participe à mettre à distance le sentiment de transgression.

### Des pratiques numériques marquées par des inégalités sociales, d'âge et de genre

Les infractions traitées par le parquet des mineurs concernent principalement les garçons (85%) et les adolescents<sup>20</sup>. Les travaux sur les usages du numérique montrent des clivages importants concernant des pratiques sexuées où se reproduisent des rapports de domination conduisant plus souvent les filles à être les victimes de formes de harcèlement en ligne ou de la diffusion de « sexting » malveillants. Par ailleurs, la fracture numérique ne s'inscrit pas seulement du côté de l'@-inclusion/exclusion, elle s'appuie sur des inégalités sociales qui se traduisent en pratique sur une échelle d'activités hiérarchisées. Les infractions en ligne impliquant des mineurs diversifient les caractéristiques sociales de la population de la justice des

<sup>17</sup> Potin E., Henaff G., Trelou H., 2020, *Le Smartphone des enfants placés: quels enjeux en protection de l'enfance?*, Erès, Toulouse (L'école des parents).

<sup>18</sup> Youf D., 2014, « Justice restaurative à la pjj. Le destin de la mesure de réparation », *Les Cahiers Dynamiques*, 59, 1, p. 51-60.

<sup>19</sup> Groupe de travail interministériel sur la lutte contre la cybercriminalité, 2014

<sup>20</sup> 91% des mineurs concernés ont entre 13 et 17 ans, Ministère de la Justice, 2019.

mineurs. D'un côté, le numérique comme support ou comme moyen participerait à étendre l'espace des infractions déjà connues, sans pour autant se distinguer de ses caractéristiques dominantes. De l'autre, le numérique comme objet de l'infraction construirait une nouvelle catégorie de population avec des caractéristiques propres et distinctes en lien avec des compétences numériques spécifiques et l'inscription dans des réseaux d'initiés.

Suivant la perspective d'une « police des âges », la nature des infractions en ligne impliquant des mineurs ainsi que son traitement judiciaire comportent des particularités distinctes de celles des majeurs, notamment une réponse judiciaire plus systématique et graduellement plus importante illustrant le principe de « responsabilité » au cœur du dispositif pénal réservé aux mineurs depuis les années 2000.

### Un élargissement du champ professionnel d'action

L'étendue du terrain d'action des professionnels de la PJJ se développe en intégrant à la fois l'espace socio-numérique des mineurs (au même titre que les autres espaces auxquels les mineurs prennent part : quartier, famille, école...) et des dispositifs d'information et de communication s'appuyant sur des usages professionnels prescrits et/ou sur des usages domestiques. L'espace socio-numérique est à la fois une interface donnant à lire la situation et les activités des mineurs suivis (espace numérique de travail pour la scolarité, réseaux sociaux pour la sociabilité, jeux en ligne pour les loisirs, etc.), un moyen de communication avec les mineurs et leurs parents, un dispositif de surveillance des agissements des mineurs, un support pour énoncer les normes de bonne conduite en ligne et mener vers une *conversion d'habitus*. L'élargissement du champ d'action réclame de la part des professionnels de prioriser leur espace d'intervention en fonction à la fois de la situation des mineurs et de leur famille (au moment de l'infraction et pendant le suivi) mais aussi de leurs dispositions personnelles et professionnelles à investir ces espaces réclamant des compétences et des dispositifs spécifiques.

## **2. Objectifs de la recherche et moyens d'enquête**

### Objectifs de connaissance 1 : caractériser l'étendue des infractions « en ligne »

Il s'agit de sonder l'étendue de l'espace des infractions numériques dans lesquels sont impliquées des mineurs et le traitement afférent. Cette analyse s'inscrit dans une perspective exploratoire qui ne pourra dépasser les difficultés de repérage de ce que l'on désigne parfois sous le vocable de la cybercriminalité mais elle participera à en définir ses contours. 2 catégories d'infractions sont à distinguer correspondant à des registres différents :

- Catégorie 1 : les systèmes et réseaux numériques sont les objets ou les cibles de l'infraction (ex : intrusion dans un système de traitement de données, vol de données informatiques...)
- Catégorie 2 : les systèmes et réseaux numériques sont les supports ou les moyens de l'infraction (ex : escroquerie, harcèlement...)

Pour ce premier objectif, sera investi le champ des infractions en ligne, du repérage de l'infraction jusqu'à son traitement judiciaire. Le croisement des perspectives quantitative et qualitative doit permettre d'objectiver la diversité de ces infractions et des formes de traitement ainsi que d'approfondir la connaissance de ces situations par une approche ethnographique des dossiers et des expériences des professionnels.

### Objectifs de connaissance 2 : la prise en compte des dispositifs socio-numériques dans l'accompagnement des mineurs par la PJJ

L'activité ordinaire des éducateurs de la PJJ se déplace dans certaines situations et pour certains aspects de l'accompagnement des mineurs sur l'espace socio-numérique. Il s'agira dès lors de comprendre la genèse de ce déplacement et d'explorer ses effets à la fois sur la situation du mineur et de sa famille ainsi que sur l'activité du professionnel.

A ce titre, 2 approches peuvent être distinguées en fonction de leur visée et du rôle tenu par les dispositifs socio-numériques. D'une part, les actions ayant trait aux dispositifs avec une *approche d'éducation au numérique* et d'autre part, celles où les dispositifs constituent un moyen pour atteindre un objectif d'un autre registre : *approche instrumentale du numérique*. Ces 2 approches seront à observer dans :

- La mise en place et l'exécution des mesures de réparation,
- La surveillance des mineurs,
- L'accompagnement éducatif, la formation ou l'insertion,
- Le travail avec les familles,
- Le maintien des liens sociaux et familiaux du mineur avec ses environnements de référence (famille, pairs...) notamment dans les mesures de placement et de détention.

En outre, la mobilisation des technologies dans ces activités et le travail de médiation invite à considérer la

dialectique entre 2 éléments : le cadre prescrit par l'institution (c'est-à-dire les règles collectives qui régissent les usages numériques des mineurs et des professionnels de l'équipe éducative) et le travail mené à l'échelle de chaque situation individuelle en fonction des risques et des potentialités perçus dans les usages du numérique.

Afin d'identifier la place faite aux technologies au sein de la PJJ et dans des situations contrastées, ce second objectif de connaissance s'appuiera sur l'ensemble des types de services éducatifs destinés aux mineurs (milieu ouvert, lieux de placement éducatifs et services pénitentiaires). 2 dimensions seront recherchées :

- 1- Les usages numériques prescrits et les technologies à disposition des professionnels et des mineurs
- 2- La mobilisation réelle des technologies dans des situations précises et ce qu'elle produit.

### 3. Terrain d'enquête, conditions d'accès et enjeux éthiques

#### Un terrain à échelle variable

Le projet de recherche repose sur un champ d'enquête à dimension variable :

- Champ international pour la revue de littérature
- Champ national (France) pour la caractérisation de l'espace des infractions
- Champ binational (France/Québec) pour les règles formelles d'usages des dispositifs socio-numériques au sein des services et établissements intervenants auprès des mineurs en conflit avec la loi
- Champ local (territoire d'actions UEMO-PJJ) pour les pratiques professionnelles et l'approche par situation.

#### **Choix du site**

La sollicitation du STEMO 29 repose sur une volonté d'inscrire la recherche sur un seul site avec une interaction nourrie et continue entre l'équipe de recherche et l'unité éducative. A ce titre, une présence continue sur site est prévue à raison d'une demi-journée par semaine afin que l'enquête s'appuie sur une connaissance approfondie du fonctionnement ordinaire du service. Par ailleurs, le champ d'intervention du service permet de mieux identifier l'ensemble du parcours pénal du mineur (du déferement au placement) ainsi que les modalités d'accompagnement à distance quand la prise en charge est réalisée avec un éloignement géographique. Le choix du territoire s'appuie aussi sur l'interconnaissance développée par l'équipe de recherche sur la Région Bretagne en lien avec son inscription universitaire.

#### **Implications pour le STEMO 29 (et particulièrement pour l'UEMO de Brest) :**

- Identification par les professionnels des situations concernées par l'enquête
- Mise à disposition des éléments écrits (documents manuscrits, imprimés et numériques) portant sur les situations identifiées (jugements, rapports, notes d'incident, correspondance...)
- Participation des professionnels à un échange pour apporter des éléments de connaissance et de contextualisation sur les situations identifiées (Entretien de 2h par situation)
- Mise en relation avec des mineurs et des parents volontaires pour participer à la recherche.

Un **comité de suivi** de la recherche composé de professionnels des 2 unités éducatives du Finistère sera mis en place pour raisonner le choix des situations et garantir leur diversité, pour tester les éléments relatifs à l'analyse des situations et pour réfléchir à des déclinaisons pratiques de la recherche au plus près des préoccupations de l'équipe du STEMO.

L'accès au terrain a d'ores et déjà fait l'objet des autorisations nécessaires du côté de la PJJ (DT 29/56, DIR, DPJJ).

#### Aspects éthiques de la recherche

Développer une recherche auprès de mineurs et de familles en situation de vulnérabilité demande une vigilance particulière afin de recueillir le consentement éclairé de la part de l'ensemble des parties. Pour ce faire, un protocole d'information et de recueil du consentement des mineurs ainsi que de leurs représentants légaux sera mis en place et élaboré avec les structures impliquées dans le programme. Il sera par ailleurs doublé d'une garantie de préservation de l'anonymat et de la confidentialité des situations enquêtées.

L'équipe de recherche sera particulièrement vigilante à mettre en œuvre la réglementation applicable au recueil des données personnelles telle qu'elle résulte des règles du droit commun des personnes relatives à la protection de la vie privée ou de celles de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés et

du règlement général sur la protection des données personnelles du 27 avril 2016. Le délégué à la protection des données de l'université Rennes 2 ainsi que l'avis du comité d'éthique de l'université seront sollicités par l'équipe de recherche.

Pour les publications dont fera l'objet ce travail, il est envisagé de reconstruire des situations fictives à partir des configurations réelles enquêtées. Béliard et Eideliman ont expérimenté ce type de procédé qui nécessite de faire un travail de distinction entre le travail d'analyse et le travail d'exposition des résultats<sup>21</sup>

## 6) Etude de faisabilité en vue de l'évaluation du programme PJJ-Promotrice de santé 2017-2021

Quadrant Conseil	<b>Statut</b> Etude de faisabilité terminée, Evaluation en cours de montage budgétaire	Financement DPJJ : 12 060 €	
------------------	--	--------------------------------	--

Afin de commanditer une évaluation de l'action « PJJ Promotrice de santé », le cabinet de conseil Quadrant Conseil spécialisé dans l'évaluation des politiques publiques a apporté un accompagnement méthodologique et a réalisé une étude de faisabilité.

Cet accompagnement a débuté en septembre 2019 et s'est terminé en juin 2020, la crise sanitaire covid-19 en ayant différé la finalisation.

Une note méthodologique a été produite comme support à la rédaction du cahier des charges de cette évaluation. Cette note précise :

- la logique d'intervention générale de ces actions (représentation graphique de l'ensemble des changements souhaités sur la diversité des acteurs ciblés);
- le champ de l'évaluation;
- les principales questions d'évaluation;
- les parties prenantes de l'évaluation;
- les principaux critères de succès permettant d'identifier les indicateurs pertinents;
- les risques à prendre en compte dans la conduite de cette évaluation.

### 1. Méthode et outils pressentis pour renseigner le référentiel d'évaluation

Pour répondre à ces différents questionnements, une collecte de données a été effectuée auprès :

- de l'administration centrale, c'est-à-dire du Pôle Santé, et des sous-directions de la DPJJ, mais aussi de la Fédération nationale d'éducation et de promotion de la santé (FNES), partenaire accompagnant la démarche PJJ-PS depuis 2013 auprès de l'administration centrale (par un focus group ou des entretiens semi-directifs) ;
- des binômes DIR/ Instances régionales d'éducation et de promotion de la santé (Ireps) (entretiens semi-directifs)
- des cadres aux différents échelons territoriaux
- de l'ENPJJ et des PTF
- des principaux partenaires extérieurs, ARS, Maison des adolescents, Acteurs de la santé mentale (entretiens semi-directifs)
- de l'ensemble des postes de Conseiller technique en promotion de santé en Direction territoriale
- d'une sélection de professionnels de terrain d'unités présentant une diversité de types de mesures éducatives et de territoires (entretiens semi-directifs)
- Des jeunes et des détenteurs de l'autorité parentale dans ces unités sélectionnées (entretiens semi-directifs).

<sup>21</sup> BELIARD A., EIDELIMAN J.-S., 2008, « Au-delà de la déontologie. », dans *Les politiques de l'enquête*, Paris, La Découverte, p. 123-141.

<b>Mission d'évaluation restreinte</b>	<b>Mission d'évaluation d'ampleur</b>
<i>Fourchette budgétaire : environ 30 k €</i>	<i>Fourchette budgétaire : environ 50 k €</i>
<i>Nombre de jours de travail estimés : entre 35 et 40 jours</i>	<i>Nombre de jours de travail estimés : entre 60 et 65 jours</i>
<i>Outils de collecte déployés et livrables :</i>	<i>Outils de collecte déployés et livrables:</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail sur les indicateurs,</li> <li>• Entretiens de cadrage</li> <li>• Note de cadrage</li> <li>• 40 entretiens téléphoniques (diversité des parties prenantes-échantillon)</li> <li>• Enquête en ligne (soit auprès des cadres, soit des CTPS)</li> <li>• Analyse documentaire</li> <li>• Rapport d'évaluation final</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail sur les indicateurs,</li> <li>• Entretiens de cadrage</li> <li>• Note de cadrage</li> <li>• 40 entretiens téléphoniques (diversité des parties prenantes-échantillon)</li> <li>• Enquête en ligne (soit auprès des cadres, soit des CTPS)</li> <li>• Rapport intermédiaire</li> <li>• 20 Entretiens avec un échantillon d'unités</li> <li>• 4 études de cas approfondies dans 4 unités (cadre, personnel, jeunes, familles)</li> <li>• Analyse documentaire</li> <li>• Rapport d'évaluation final</li> </ul>

## 2. Organisation de l'évaluation

Le processus d'évaluation suivant pourrait être envisagé. Une réflexion préalable pourrait être engagée sur le degré de pluralisme et de participation que la PJJ voudrait mettre en place dans le suivi de cette évaluation.

### Encadré 1 : la largeur et la profondeur de la participation dans le cadre d'une évaluation.

*La largeur de la participation relève de la pluralité des acteurs à intégrer dans le comité de pilotage ou le comité technique de l'évaluation. Elle peut comprendre :*

- Les commanditaires de l'évaluation et les opérateurs de l'administration centrale
- Des représentants des principaux opérateurs de terrain (Binômes, Cadres de DIR, DT, Unités, Professionnels de terrain)
- Des représentants des bénéficiaires (jeunes, détenteurs de l'autorité parentale)
- Des partenaires extérieurs (DGS, FNES, Mildeca, etc.)

*La profondeur de la participation relève des tâches auxquelles sont associées ces parties prenantes, celles-ci peuvent être les suivantes :*

- la définition des enjeux et des questions d'évaluation ;
- la validation de la méthode d'évaluation ;
- le pilotage des travaux d'évaluation ;
- l'analyse et l'interprétation des données de l'évaluation ;
- la formulation des recommandations suite aux résultats de l'évaluation.

### Phase de cadrage

- Composition des instances d'évaluation (comité technique et comité de pilotage)
- Comité technique de lancement de la mission
- Précision des questionnements évaluatifs et stabilisation de la méthodologie
- Identification des documents à analyser
- Livrable : note de cadrage présentant le référentiel d'évaluation et les outils de collecte
- Comité technique et comité de pilotage pour valider la note de cadrage

## Phase de collecte

- Rédaction des protocoles détaillés de collecte de données (guide d'entretien, questionnaires d'enquête)
- Validation de ces outils par le comité technique
- Conduite de la collecte de données
- Analyse de la collecte de données
- Livrable : rapport intermédiaire restituant les résultats de chaque outil
- Comité technique et comité de pilotage pour valider le rapport intermédiaire

## Phase d'analyse croisée et de recommandation

- Analyse croisée des résultats collectés par les différents outils afin de répondre aux questions d'évaluation
- Formulation des principales conclusions de l'évaluation
- Livrable : rapport final d'évaluation présentant les réponses aux questions d'évaluation et les conclusions
- Comité technique et comité de pilotage pour valider le rapport final et co-construire les recommandations
- Livrable : synthèse de l'évaluation.

## 7) Etude de prévalence psychiatrique de l'empathie et de la suicidalité chez les adolescents radicalisés confiés à la PJJ en France

Guillaume Bronsard	Convention DPJJ - Observatoire Régional d'Epidémiologie pour la Région Provence Alpes Côte d'Azur  Statut : Rendu prévu en décembre 2019, reporté à l'automne 2020.	Financement  Néant	2017-2020
--------------------	---	--------------------------	-----------

Cette étude vise à renforcer les connaissances sur l'existence d'un lien spécifique entre pathologie mentale et radicalisation. Une étude de leur « empathie » et de leur « suicidalité » sera associée pour améliorer la compréhension de leur fonctionnement psychologique. L'objectif est de connaître l'intérêt d'actions de dépistage et de traitement ou d'interventions précoces spécifiques, à inclure dans leur prise en charge globale.

### 1. Méthode

Les données sont issues de l'utilisation de questionnaires et échelles remplies par un professionnel formé en face à face avec l'adolescent ou sous forme d'auto-questionnaire. Le groupe d'adolescents suivi par la PJJ en lien avec une problématique de radicalisation est large et inhomogène. Par ailleurs, l'accès à ces adolescents est une contrainte majeure, dans un milieu professionnel peu habitué aux démarches d'études scientifiques du champ médical, s'occupant d'une population d'adolescents en mouvement et parfois instable.

En incluant ces contraintes préalables, et pour envisager une faisabilité et une homogénéité suffisante de la cohorte, le groupe des adolescents mis en examen pour association de malfaiteur en lien avec une entreprise terroriste apparaît être le plus opportun. Ce groupe d'adolescents correspond à une quarantaine d'individus, détenus ou en liberté surveillée, tous en région parisienne<sup>22</sup>.

### 2. Réalisation

La saisie des données est clôturée et les taux bruts sont produits, toutefois du fait de la crise sanitaire, les croisements et les analyses sont toujours en cours. Des résultats préliminaires seront présentés à Roubaix le 23 septembre 2020, lors du rassemblement des Référents Laïcité Citoyenneté de la PJJ. Un « rapport/article » sera produit avec des résultats stabilisés et communicable au sein de la PJJ.

<sup>22</sup> Tel que prévu lors de la rencontre de travail à la PJJ le 29 septembre 2016 (G. Bronsard, L-H Choquet, D. Bergère, A. Ronsin, V. Hubault).

# LES RECHERCHES COPILOTEES PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE

## Les recherches réalisées en partenariat avec la Mission GIP Recherche Droit et Justice

### 8) Analyse interdisciplinaire des effets éducatifs du challenge Michelet

François le Yondre Gaëlle Sempé	Université Rennes 2 Laboratoire VIPS <sup>2</sup> (Violences, Innovations, Politiques, Socialisations et Sports, EA 4636)  <b>Statut</b> : recherche entamée en 2020	Financement MrD&J : 50 000 € DPJJ : 10 000 €	2020-2022
------------------------------------	---	--	-----------

#### 1. Résumé

Ce projet analyse les effets éducatifs de la participation des jeunes pris en charge par la PPJ à la manifestation nationale sportive du challenge Michelet. Ces effets éducatifs sont entendus selon 4 acceptations qui constituent autant de niveaux d'analyse. Chacun d'entre eux fera principalement l'objet d'un travail sociologique auquel seront associés, de manière complémentaire, des travaux en psychologie sociale et en histoire.

- Le 1<sup>er</sup> niveau d'analyse identifie la philosophie politique et éducative au fondement du challenge Michelet. Il part du postulat selon lequel le challenge constitue un dispositif de pouvoir au sens « foucauldien » du terme. L'objectif consiste à saisir le savoir que le challenge diffuse à travers son organisation, dans son architecture, les relations interindividuelles auxquelles il donne lieu, sa préparation, les rapports sociaux de sexe qu'il induit ou encore la temporalité normative qu'il diffuse.
- Le 2<sup>ème</sup> niveau d'analyse consiste à appréhender le challenge comme un espace de socialisation marqué par des schémas culturels susceptibles de modifier les dispositions et représentations des jeunes participants. L'attention sera focalisée sur le rapport à la pratique sportive mais également sur le rapport à l'institution et à l'éducateur, sur le rapport au corps et sur le rapport à la temporalité souvent identifié comme un obstacle dans les parcours éducatifs. Sur le plan méthodologique, cette ambition ne peut faire l'économie d'un travail qualitatif et longitudinal s'inscrivant dans la durée et donc bien au-delà de la seule semaine de challenge. Il faut pour cela considérer l'expérience du challenge dès les premiers temps de préparation jusqu'aux mois qui suivent l'édition de l'événement. Si l'angle est ici principalement sociologique, il y est associé une approche en psychologie sociale qui, dans la même temporalité longitudinale, permettra de sonder les effets en matière d'estime de soi par le biais de questionnaires remplis à intervalles réguliers au fur et à mesure de la participation.
- Le 3<sup>ème</sup> niveau d'analyse consiste à identifier les effets du challenge sur les pratiques d'éducation par le sport des éducateurs PJJ au sein des structures. Il s'agira de comprendre si les éducateurs référents amorcent un usage du sport dans le parcours éducatif du futur participant au challenge et si cet usage s'inscrit dans la continuité du modèle de sport éducatif privilégié à l'occasion du challenge. Plus globalement, il convient de questionner la place du challenge par rapport à l'ensemble des pratiques ayant cours tout au long de l'année et de ces effets sur les conceptions et pratiques du sport chez les éducateurs professionnels. Le travail de terrain nécessitera par conséquent de réaliser un corpus d'entretiens et de temps d'observations au sein des structures fréquentées par les futurs participants au challenge.
- Enfin, le 4<sup>ème</sup> niveau d'analyse élargit la focale en interrogeant les liens entre la dimension organisationnelle voire politique du challenge et les modèles éducatifs privilégiés dans les pratiques sportives effectives. De l'association Edmond Michelet-Henri Bailly, à la direction de la PJJ en passant par les éducateurs référents et les directions interrégionales organisatrices, de multiples acteurs gravitent autour

de chaque édition. Or, ces acteurs sont porteurs de visions parfois distantes du challenge et plus fondamentalement de l'usage éducatif du sport. Il semble par conséquent nécessaire de rattacher les effets éducatifs sur les jeunes participants aux conditions historiques et organisationnelles dans lesquelles se forment les pratiques éducatives par le sport. Un travail de sociologie des organisations sera combiné à un travail d'histoire portant sur l'évolution du challenge du point de vue des philosophies éducatives et politiques à l'œuvre à travers les discours et les formes concrètes des pratiques sportives.

## 2. Méthodologie

### L'enquête sur 2 éditions et au cœur de 2 délégations inter-régionales

Dans la mesure où chaque édition est mise en œuvre par un territoire différent et qu'elle dispose d'une latitude dans l'approche du sport à privilégier, il est important de ne pas travailler sur une seule édition. L'étude d'un seul cas limiterait les possibilités d'extrapoler les analyses sur le challenge de manière générale. Il est donc envisagé de travailler sur les éditions de 2021 et 2022.

La méthodologie, dont les modalités sont détaillées ci-après, sera appliquée au sein de 2 délégations inter-régionales. Ce choix permettra à la fois de bénéficier des contacts déjà établis pour la seconde édition et de profiter d'une éventuelle seconde participation des participants, permettant ainsi d'allonger le temps de suivi longitudinal.

### Saisir l'expérience du challenge en 4 temps

L'option qui consiste à appréhender la portée éducative du challenge sous l'angle des effets de socialisation et de développement des compétences psychosociales – donc dans des approches sociologiques et psychosociales - suppose d'inscrire le travail empirique sur la durée et de l'inscrire dans une démarche qualitative et quantitative. Un recueil de données ponctuel à un temps T aurait peu de sens au regard des propositions formulées plus haut. Si le challenge a des effets, c'est en tant qu'espace-temps de socialisation dépassant le seul temps de l'événement et allant de la préparation en amont jusqu'au souvenir structurant qu'il peut constituer. Pour mettre en œuvre cette approche, il est projeté de distinguer 4 temps d'enquête pour saisir l'expérience du challenge des participants :

- T1 : 6 mois avant le challenge - récits de vie et recueil de données initiales.
  - T2 : pendant le challenge – accompagnement ethnographique et recueil de données.
  - T3 : 1 mois après le challenge - entretiens semi-directifs et recueil de données.
  - T4 : 4 mois après le challenge - entretien semi-directifs et recueil de données.
- Il est également projeté de réaliser un corpus d'entretiens semi-directifs avec des professionnels dans plusieurs objectifs :
- ⇒ Les éducateurs référents de chaque jeune suivi sur les 4 temps
  - ⇒ Les responsables des délégations auxquelles appartiennent les mêmes jeunes
- Ces entretiens avec les professionnels devront nourrir les 3 niveaux d'analyse précédemment développés (les effets éducatifs sur les jeunes participants, les effets de développement des usages éducatifs du sport, le schéma des acteurs impliqués et leurs conceptions du challenge et du sport en général). Par conséquent, les professionnels seront tous interrogés à partir d'une grille d'entretiens contenant ces 3 thématiques. Pour la première, leur point de vue sera sollicité au titre d'éclairage complémentaire au suivi des jeunes.
- Le 3<sup>ème</sup> niveau d'analyse sera complété par des entretiens semi-directifs portant sur les représentations du challenge Michelet réalisés avec des acteurs représentant les parties prenantes du schéma organisationnel du challenge.
- Enfin, la reconstitution de ce schéma organisationnel comme un espace où coexistent – d'une manière probablement plus latente que manifeste ou polémique – une diversité de représentations devrait s'inscrire dans l'évolution historique du challenge. Aussi, est-il envisagé de réaliser un travail d'archives à partir d'une méthodologie d'analyse de contenu, permettant de saisir à travers la genèse de l'évènement, ses dynamiques et ses effets sur l'état des lieux actuel du challenge. Cette analyse d'archives portera tout particulièrement sur les documents produits autour de son organisation par les différentes institutions concernées, sur la presse ainsi que sur les témoignages des participants. Elle sera complétée par une série d'entretiens semi-directifs des acteurs impliqués dans la création et la transformation du challenge.

### 3. Equipe de recherche

#### Equipe de sociologues (5)

François Le Yondre (codirecteur du projet) est Maître de conférences en sociologie du sport à l'Université Rennes 2 – UFR STAPS, membre du laboratoire VIPS<sup>2</sup>. Ses travaux portent sur l'analyse des politiques publiques mobilisant les activités sportives à destination des publics précaires et vulnérables, en particulier les chômeurs de longue durée, les résidents de structures sociales et les migrants.

Gaëlle Sempé (codirectrice du projet) est Maître de conférences en sociologie du sport à l'Université Rennes 2 – UFR STAPS, membre du laboratoire VIPS<sup>2</sup>. Ses travaux portent sur les usages du sport en milieu carcéral, sur l'analyse des rapports sociaux de sexe dans le monde sportif et sur les politiques sportives locales.

Bourbillères Hugo est Maître de conférences en sociologie du sport à l'Université Rennes 2 – UFR STAPS, membre du laboratoire VIPS<sup>2</sup>. Ses travaux portent sur les impacts sociaux des événements sportifs.

Noémie Garcia-Arjona est maître de conférences à l'UFR STAPS de l'Université Rennes 2, membre du Laboratoire VIPS<sup>2</sup> et responsable de la Licence 3 Management du sport. En 2015 elle a soutenu une thèse sur une étude comparative entre la France et l'Espagne autour des politiques publiques et initiatives associatives d'intégration socio-culturelle par le sport dans les quartiers défavorisés.

Coralie Lessard est Maître de conférences en sociologie du sport à l'Université Catholique de l'Ouest et à l'Institut de Formation à l'Education Physique Sportive et Artistique, membre du laboratoire VIPS<sup>2</sup>. Ses travaux portent sur les politiques sportives destinées aux usages du sport dans les politiques éducatives et de prévention de la délinquance.

#### Equipe d'historiens (4)

Attali Michaël est Professeur des Universités à l'UFR STAPS de Rennes 2. Responsable du master Développement, Intégration, Sport et Culture et directeur du laboratoire VIPS<sup>2</sup>, ses travaux portent sur les processus de dissémination du sport. Il est particulièrement attentif aux effets des systèmes de contraintes comme des dispositifs reposant sur la pratique sportive sur le temps long l'amenant à interroger l'histoire du sport sous l'angle des héritages.

Fortune Yohann est maître de conférences en histoire du sport à l'Université de Rennes 2 et professeur agrégé d'EPS. Ses recherches portent principalement sur la scolarisation des savoirs sportifs et sur les questions liées à l'éducation par le sport. Dans ce cadre, il s'intéresse notamment aux processus de production, de diffusion et de réception des représentations collectives et des pratiques sociales, en l'occurrence ici les pratiques corporelles, notamment comme un moyen de questionner le processus d'héritage.

Gomet Doriane est Maître de conférences en STAPS à l'IFEPSA et membre du laboratoire VIPS<sup>2</sup> de l'Université Rennes 2. Ses travaux portent sur l'histoire des pratiques corporelles des personnes vulnérables, et notamment celles en situation de captivité durant la Seconde Guerre mondiale. Elle s'intéresse par ailleurs aux problématiques de l'éducation corporelle au XX<sup>ème</sup> siècle.

Renaud Jean-Nicolas. Maître de conférences en histoire du sport à l'Ecole Normale Supérieure de Rennes et membre du laboratoire VIPS<sup>2</sup>, directeur du département 2SEP à l'ENS-Rennes, et vice-président du CAPEPS. Ses travaux visent à saisir les mutations sociales qui participent de l'intégration des nouvelles formes d'activités physiques au cours du XX<sup>e</sup> siècle et analyse l'éducation corporelle par le sport comme interface entre les différents espaces sociaux, scolaire, associatif et ou familial.

#### 1 chercheur en psychologie sociale

David le Foll est Maître de conférences en psychologie du sport à l'Université Rennes 2 – UFR STAPS, membre du laboratoire VIPS<sup>2</sup>. Ses travaux s'intéressent d'une part, à l'influence des déterminants

motivacionnels sur l'engagement des individus dans l'activité physique, et d'autre part, sur l'impact de la pratique physique sur les processus cognitifs (image corporelle, estime de soi, qualité de vie) chez les personnes vulnérables, et plus particulièrement, atteintes de maladie chronique comme l'obésité.

## 9) Les effets de la justice restaurative en France

<p>Sandrine Lefranc</p>	<p>Institut des Sciences Sociale du Politique, CNRS Centre Interdisciplinaire de Recherche Appliquée au champ Pénitentiaire (CIRAP) École Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP) École Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ) Association de Recherche en Criminologie Appliquée (ARCA) Institut Français pour la Justice Restaurative (IFJR)</p> <p><b>Statut</b> : recherche entamée en 2020 <i>Cette recherche est soutenue par la DPJJ et l'ENPJJ qui engage une chercheuse de l'ENPJJ (Jessica Filippi)</i></p>	<p>Financement MrD&amp;J : 49 924,40 € SADJAV : 2 000 € ENPJJ : 3 000 € DPJJ : 10 000 €</p>	<p>2020-2022</p>
-------------------------	---	---	------------------

### 1. Objectifs du projet

Ce projet entend cerner les effets de différentes formes de dispositifs sur les participants (personnes victimes et personnes auteurs, leurs proches, leurs familles et, plus largement, la « communauté »)<sup>23</sup>. Il permettra ce faisant de faire avancer la réflexion sur les méthodes d'évaluation.

Le projet s'inscrit dans la continuité des travaux amorcés par les différents partenaires au projet qui sont à la fois chercheurs et praticiens, mais également chercheurs non praticiens issus de disciplines variées. Il représente toutefois une innovation importante, en ce qu'il fait dialoguer des praticiens, des acteurs et des chercheurs qui ne partagent pas tous les mêmes positionnements et points de vue. Les enquêtes de terrain qui seront réalisées sur différents sites associeront systématiquement des chercheuses/chercheurs du CNRS, des institutions spécialisées que sont l'ENPJJ et l'ENAP et des associations spécialisées que sont l'ARCA et l'Institut français pour la justice restaurative (IFJR). Le séminaire de réflexion sur l'évaluation des dispositifs de justice restaurative fonctionnera sur le même principe.

Le projet identifiera les modalités d'évaluation les plus pertinentes, analysera les effets des pratiques sur la base d'enquêtes empiriques approfondies, et structurera un milieu de recherche hybride.

Le projet se veut une 1<sup>ère</sup> étape vers un 1<sup>er</sup> bilan de la justice restaurative, plus de 5 ans après l'adoption de la loi du 15 août 2014, et près de 10 ans après les 1<sup>ères</sup> expériences en France. De fait, il exclut les pratiques de justice restaurative s'inscrivant en dehors du système de justice pénale, hormis certaines pratiques qui peuvent s'inscrire à la marge de celui-ci tout en s'autorisant quelques incursions sur la scène pénale.

Cet exercice constitue un périmètre délibérément restreint, de manière à permettre la constitution d'un mode de fonctionnement collectif fructueux pour les institutions et acteurs sociaux intéressés par les dispositifs de justice restaurative. Il doit aussi permettre de rallier plus largement la communauté académique.

Le projet contribuera en outre, depuis ce fil directeur qu'est la question de l'évaluation des effets, à un état des lieux des pratiques de la justice restaurative en France, ce sur 2 plans.

<sup>23</sup> Le terme « communauté » renvoie au concept anglo-saxon de *community* semble ne pas toujours être approprié par les intervenants français en justice restaurative, comme il semble souvent aussi faire référence à autre chose, relevant de la dynamique collective. Ce constat fera l'objet d'une attention et d'une réflexion particulières dans le présent projet de recherche, y compris sous l'angle du sens que la notion peut avoir auprès du public.

D'une part, l'hétérogénéité de ces pratiques est une question que doivent affronter les démarches évaluatives. La littérature internationale propose ainsi, généralement, des analyses englobant une grande variété de dispositifs, de publics, de moments de la procédure, d'infractions, etc. La recherche participera à un état des lieux des pratiques de justice restaurative sur le territoire français tant auprès des majeurs que des mineurs, auteurs d'infraction ou victimes. Le guide ambitionnera, sinon de proposer des voies pour une harmonisation de ces pratiques, du moins de mettre en évidence la diversité des protocoles évaluatifs, leurs soubassements théoriques, leurs apports et leurs limites comparés.

D'autre part, l'organisation d'un dialogue approfondi – qui n'ait pas trop hâte d'aligner les positions et regards des membres de l'équipe – suppose une complète remise à plat de la question de l'évaluation des effets d'une pratique de résolution des conflits sur les participants (voir ci-dessous, une approche élargie des effets des dispositifs). Jusqu'ici, la connaissance produite sur la justice restaurative en France a toujours été partielle dans la mesure où elle était diffusée par des acteurs et institutions n'ayant pas accès à tous les terrains, mais aussi en raison du nombre limité de recherches dédiées à la question. Ce projet de recherche en réunissant les principales institutions œuvrant dans le champ de la justice restaurative, dans un dialogue étroit avec les chercheurs, offre l'occasion d'un accès à toute la variété des pratiques et de professionnels sur le territoire. C'est tout l'intérêt d'un projet fédérateur (mais non nécessairement consensuel).

## 2. Une approche élargie des effets des dispositifs de justice restaurative

L'organisation d'un dialogue approfondi, qui travaille plutôt que nier les différences de vue et d'approche, implique une remise à plat de la question de l'évaluation des effets des dispositifs de justice restaurative sur les participants. La mobilisation d'une littérature scientifique plus large que celle centrée sur la justice restaurative y contribuera. Il s'agira, notamment, de rendre toute son importance à la question du rapport aux institutions, des auteurs comme des victimes ou de leurs proches. 3 pistes peuvent être d'ores et déjà pointées.

a) Les dispositifs restauratifs engagent des rapports à l'institution : le tiers est de ce point de vue décisif. Or la justice restaurative est faite, en France, par des acteurs professionnels – professionnels de justice et intervenants socio-judiciaires – mais aussi non professionnels (c'est-à-dire non investis au titre de leur profession dans ce domaine d'action). L'identité du tiers et plus largement des organisateurs (bénévoles ou professionnels d'une association, policiers, juges, etc.) est susceptible d'affecter les effets du processus, et pourtant elle n'est que rarement prise en compte par les analyses quantitatives comparées, qui de surcroît privilégient des dispositifs faisant parfois davantage de place aux juges ou aux policiers.

L'enquête contribuera ainsi inéluctablement, quoiqu'indirectement, à l'analyse des relations entre justice restaurative et système de justice pénale en France. Une analyse approfondie de la justice restaurative implique de considérer qu'elle s'inscrit dans un triple espace : professionnel, institutionnel et militant. Elle s'inscrit dans une évolution des rapports entre privé et public, entre État et associations, dont il convient de tenir compte dans le cadre d'une recherche sur les effets des dispositifs<sup>24</sup>. Cette évolution affecte le rapport des participants aux institutions – et donc leur sensibilité à de telles expériences plus ou moins situées en lisière des institutions judiciaires. Elle détermine par ailleurs les conditions de réalisation des évaluations (selon quel acteur évalue quel autre acteur).

b) La littérature évaluative internationale postule souvent, par exemple, que les effets propres de la justice restaurative tiennent à la relation qu'elle crée entre auteur et victime. Strang et alii, 2013, font ainsi référence à l'hypothèse durkheimienne de l'« effervescence collective », c'est-à-dire des effets socialisateurs d'une relation émouvante : c'est l'émotion qui amènerait l'auteur de l'acte à l'empathie et à une responsabilisation, en même temps qu'elle soulagerait les victimes. Cette hypothèse, aussi stimulante qu'elle soit, peut être interrogée à partir d'une autre littérature sociologique et de psychologie sociale, qui rappelle que tout dispositif de résolution des conflits est une interaction entre des individus « situés », par leurs statuts et leurs dispositions sociales (dans le droit fil de la sociologie structuraliste, Bourdieu), mais qui réagissent aussi « en situation »<sup>25</sup>.

<sup>24</sup> A. ABBOTT, *The System of Professions: An Essay on the Division of Expert Labor*, Chicago, University of Chicago Press, 1988.

<sup>25</sup> L'idée que les cultes stimulent les émotions n'est pas très convaincante. Ne vous est-il jamais arrivé de vous endormir à la messe ?, Mary DOUGLAS, *Comment pensent les institutions*, Paris, La Découverte/MAUSS, 1999, p. 56 ; Nicolas MARIOT, « Qu'est-ce qu'un "enthousiasme civique" ? Sur l'historiographie des fêtes politiques en France après 1789 », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, janvier-février 2008, 1, p. 113-139 ; Henri TAJFEL, *Human groups and social*

Il faut se garder, d'une part, de présupposer l'émotion. Une victime, par exemple, peut n'accepter d'entrer dans le dispositif que faute d'un procès, ou avec résignation. Il sera intéressant, d'autre part, de remettre au cœur du questionnement, et des méthodes d'évaluation, les dispositions sociales des participants, de manière à expliquer par exemple les différences parfois notées – comme la plus grande satisfaction émotionnelle des femmes – et celles qui pourraient l'être davantage – comme les impacts possiblement différenciés sur les auteurs selon leur situation socio-économique et milieu d'origine.

c) Ces évaluations centrées sur les effets de la relation émouvante font généralement l'hypothèse que la sincérité perçue par les participants est un catalyseur important. Cette sincérité perçue par les victimes – de la reconnaissance par l'auteur de son acte, par exemple – est d'ailleurs souvent mesurée par les évaluateurs. C'est là une hypothèse intuitivement convaincante. Et pourtant elle ne tient pas compte de la nature des interactions sociales et des rituels. Les acteurs sociaux peuvent n'être pas dupes mais savoir que des excuses, par exemple, contraignent socialement ceux qui les font.

Il s'agit donc dans cette recherche de remettre l'exercice évaluatif sur le métier, en examinant de manière critique et approfondie les évaluations et les méthodes existantes, d'une part, en rendant toute son importance à l'observation des interactions sociales en situation, au côté d'entretiens durant le processus ou ex post facto, réalisés en face-à-face.

### 3. Equipe de recherche

#### Direction

Sandrine LEFRANC

#### Équipe de recherche

Robert CARIO

Erwan DIEU

Jessica FILIPPI

Delphine GRIVEAUD

Lucie HERNANDEZ

Émilie MATIGNON

Paul MBANZOULOU

Ronan PALARIC

Benjamin SAYOUS

Linda TESTOURI

Anaïs TSCHANZ

## 10) La mixité sexuée à l'épreuve de la prison

Coline Cardi Anne Jennequin Corinne Rostaing	Centre Droit Ethique et Procédures (EA 2471), Faculté de droit Alexis de Tocqueville, Université d'Artois Centre Max Weber (UMR 5383) Cresppe-CSU (UMR 7217)	Financement MRD&J : 50 000 € DPJJ : 5 000 € DAP : 6 000 €	2020-2022
<b>Statut</b> : recherche entamée en 2020			

### 1. Définitions, problématique et perspectives du projet

Contrairement à la plupart des institutions comme l'école ou l'hôpital, la prison est, de nos jours, l'une des rares institutions où, d'une part, des quartiers ou des établissements sont réservés à l'un ou l'autre sexe, et d'autre part persiste une exception au principe d'égal accès aux emplois publics entre les hommes et les femmes pour les fonctions de surveillant pénitentiaire. La prison peut ainsi être considérée comme un espace globalement non-mixte tant du côté des personnes détenues que des personnels de surveillance et cette situation spécifique semble pertinente à étudier puisqu'elle met des rapports de genre spécifiques à l'épreuve de la détention.

Cette situation de non mixité, inscrite dans le Code de procédure pénale, mérite d'être historicisée pour en

---

*categories : studies in social psychology*, Cambridge University Press, 1981.

Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse  
13, Place Vendôme 75001 Paris  
[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)

rappeler la dimension processuelle. Elle n'a, en effet, pas toujours été de mise. Sous l'Ancien Régime, les hommes, les femmes, les enfants et les vieillards étaient souvent regroupés dans les mêmes lieux d'enfermement et étaient surveillés par des hommes. La séparation stricte des sexes s'est opérée progressivement au cours du XIXe siècle. En outre, les femmes ont longtemps été surveillées par des hommes. Des scandales d'abus sexuels de la part de gardiens, associés à un souci de moralisation, ont conduit à l'introduction massive de religieuses pour assurer la surveillance des détenues. Ainsi, la séparation des personnes détenues en fonction de leur âge puis de leur sexe a répondu à une logique de protection des personnes les plus vulnérables.

Aujourd'hui, 2 établissements sont ainsi exclusivement réservés aux femmes détenues : la maison d'arrêt de Versailles et le centre pénitentiaire de Rennes. Les femmes sont le plus souvent incarcérées dans des quartiers distincts au sein d'établissements hébergeant majoritairement des hommes, sans possibilité formelle de communication entre détenus des 2 sexes. Les mineures sont, elles, incarcérées dans des établissements pénitentiaires spécialement aménagés pour accueillir des mineurs des 2 sexes ou dans des cellules spécifiques au sein de quartiers ou d'établissements pour femmes.

Si cette stricte séparation des sexes n'a pas été remise en cause depuis le XIXe siècle, de récentes évolutions sociales et juridiques justifient de questionner dans une approche pluridisciplinaire cette non-mixité carcérale, et, ce faisant, d'éclairer les enjeux d'un déploiement possible d'espaces et de temps mixtes dans les établissements pénitentiaires.

Depuis 1990, une mixité croissante des personnels se traduit d'une part par une féminisation des postes de direction et d'autre part par une ouverture aux femmes de l'accès aux emplois de surveillant pénitentiaire. Cette féminisation du personnel pénitentiaire n'a toutefois pas bénéficié de manière égale aux hommes et aux femmes incarcérées. En détentions féminines, les détenus peuvent être indifféremment surveillés par des surveillants hommes et femmes. En détention féminine, les attributions des hommes surveillants sont plus restrictives : le Code de procédure pénale prévoit qu'ils ne peuvent avoir accès aux cellules et aux couloirs et ne peuvent exercer qu'en tant que gradés. Cette situation tend à renforcer l'entre-soi des quartiers féminins qui sont dès lors beaucoup moins mixtes que les quartiers masculins.

Cette mixité des personnels s'est accompagnée, en parallèle, d'un développement de la mixité entre personnes détenues, lequel diffère selon l'âge. Pour les majeurs incarcérés, si la règle d'un hébergement séparé des hommes et des femmes est maintenue, l'article 28 de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 permet, à titre dérogatoire, que des activités mixtes soient organisées, sous réserve du maintien du bon ordre et de la sécurité des établissements. A ce jour, de telles activités sont potentiellement envisageables dans 54 des 188 établissements pénitentiaires qui accueillent des femmes et des hommes. Ces établissements peuvent alors être considérés comme « mixtes ». Pour les mineurs, la mixité est plus favorablement envisagée : le code de procédure pénale prévoit ainsi que « les activités organisées dans les établissements pénitentiaires accueillant des personnes mineures peuvent admettre des détenus des 2 sexes ». L'architecture des EPM a même été spécialement pensée pour favoriser la mise en œuvre de la mixité. Des personnels de l'AP et de la PJJ féminins et masculins y travaillent par ailleurs ensemble, même si le principe de la surveillance exclusivement féminine des filles mineures détenues est maintenue.

#### Vers une conceptualisation de la notion de mixité

Cette pluralité de situations dans lesquelles les hommes et les femmes – professionnels ou détenus, mineurs ou majeurs – sont tour à tour séparés et réunis au sein des prisons que cette recherche entend éclairer, conduit à interroger la notion même de mixité.

À la fin du XIXème siècle, le terme « mixte » (du latin *miscere* = « mélanger ») désigne la coexistence des 2 sexes dans un espace. Ce terme s'est ensuite étendu à d'autres types de mixité que celle des sexes avec l'idée de promouvoir davantage d'égalité dans la société. La *mixité* n'est donc pas une notion sociologique ou anthropologique « classique », elle renvoie à au moins 3 rapports sociaux complexes : la mixité sexuée, la mixité sociale et la mixité ethnico-culturelle. C'est la 1<sup>ère</sup> dimension de la mixité qui intéresse plus particulièrement ici l'équipe de recherche, même si ces 3 types de rapports sociaux méritent d'être pensés ensemble, dans une perspective inter<sectionnelle. Il est ainsi fait le choix de se centrer essentiellement sur la mixité genrée pour adopter un regard très complet sur les enjeux qu'elle soulève, chacun des rapports de mixité identifiés méritant une étude propre, même si les constats qui seront dressés pourront alimenter en partie des réflexions sur les autres formes de mixité.

Associer mixité genrée et prison, c'est d'abord évoquer la place des femmes, qu'elles soient détenues ou surveillantes dans une institution masculine, pensée par des hommes et pour des hommes. Les travaux historiques sur les prisons montrent l'impensé de la place des femmes, généralement « oubliées des politiques pénitentiaires », au point qu'il a souvent fallu, pour les directeurs de prison, trouver des solutions au niveau local pour répondre aux problématiques de l'incarcération au féminin (comme la place des enfants

auprès de leurs mères ou leurs placements, la gestion des menstrues, etc.). La sous-représentation numérique des femmes dans les établissements mixtes place les détenues dans une position marginale par rapport à la majorité des hommes. En effet, ces dernières voient le nombre ou la diversité des postes de travail comme de formation restreints et les possibilités d'activités réduites. De même l'accès aux soins (Unités de consultations et de soins ambulatoires (UCSA), Services médicaux psychologiques régionaux (SMPR)), aux espaces d'activités (socioculturelles, sportives, etc.), aux événements ou même aux parloirs ne sont autorisés que sur quelques créneaux horaires contraints. Le contenu des formations ou des activités spécifiques qui leur sont réservées est également conforme aux stéréotypes de genre. La séparation de l'espace carcéral en zones sexuées distinctes tend à produire des « organisations genrées », c'est-à-dire non neutres du point de vue des identités sexuées, s'appuyant sur des conceptions codifiées du masculin et du féminin, qu'elles contribuent ainsi à reproduire. Si la non mixité a fait l'objet d'un consensus général, elle devient aujourd'hui plus problématique puisqu'elle a comme effet une inégalité de traitement entre femmes et hommes incarcérés, au moins du point de vue des femmes, là où le droit se veut neutre du point de vue du genre. Si la mixité pouvait être envisagée comme une solution, le nombre réduit de femmes – moins de 4 % de la population carcérale – n'est pas sans poser problème pour son application. Mais il ne suffit pas non plus d'une certaine proportion de femmes et d'hommes pour garantir la mixité d'un espace social. La mixité fait l'objet de discussions, de résistances ou de remises en cause de son efficacité supposée en terme d'égalité. Pour autant, la non mixité reste la norme communément admise au sujet de la prison, en France comme à l'étranger. A ce titre, la prison, au regard d'autres institutions, fait figure d'exception, une exception sociologiquement significative qu'il convient d'interroger.

#### Pour une approche pluridimensionnelle et plurifocale de la mixité en prison

Cet appel d'offres permet d'aborder la complexité du sujet qui renvoie à des processus différenciés et à plusieurs formes concrètes de mixité. 3 types de mixité genrée en prison seront analysées :

- la **mixité des personnes incarcérées** et la mixisation des activités telle qu'elle a été rendue possible par l'article 28 de la loi pénitentiaire de 2009 ;
- la **mixité des personnels** ;
- et la **mixité entre les personnes détenues et les personnels de sexe opposé** (qu'il s'agisse des personnels de surveillances, des personnels de la protection judiciaire de la jeunesse ou des « extérieurs » : soignants, enseignants, formateurs, etc. qui travaillent quotidiennement en prison).

Ce qui est à analyser, ce n'est pas la mixité du point de vue théorique mais davantage **les degrés de mixité ou les régimes de mixité** qui pourraient être mis en œuvre et leurs effets attendus. Pour ce faire, il est envisager d'étudier conjointement :

- La question du passage de régimes de non mixité à des régimes de mixité. Il s'agit de réfléchir aux différents degrés de mixité et à leurs limites. Par exemple, une parité des personnels de surveillance est-elle possible et souhaitable ? Que produit l'entre-soi sexué en termes de protection ? La mixité des activités est-elle toujours souhaitable ? La mixité pourrait-elle être envisagée dans les centres de semi-liberté (CSL) ou dans les structures d'accompagnement vers la sortie (SAS) qui ont pour vocation de préparer les détenus à un retour à la vie en société, hors les murs ?
- Une approche de la mixité du point de vue de ses représentations comme de la mise en œuvre pratique d'une telle politique de mixisation.

Pour cela, les chercheurs entendent étudier les effets de la non mixité et la perspective d'un plus grand déploiement de situations de mixité à travers la prise en compte de différents points de vue :

- les points de vue de l'**administration pénitentiaire** (à tous les niveaux : direction centrale, directions interrégionales, direction des établissements),
- les points de vue des **personnels de surveillance et des personnels extérieurs** à l'administration intervenant en prison.
- les points de vue des **personnes détenues** ;

et ce dans une approche dynamique des relations entre tous ces acteurs carcéraux.

#### Pour une approche pluridisciplinaire de la mixité en prison

Il est proposé une approche résolument pluridisciplinaire, qui prenne en compte la dimension politique, juridique, sociologique, économique et spatiale de la mixité de la prison en tant qu'organisation structurée et en tant qu'espace de relations. L'approche de la mixité genrée mobilisera une analyse au croisement de l'analyse carcérale et du genre. Du fait de la connaissance approfondie des chercheurs de l'institution carcérale, de l'administration pénitentiaire et de ses personnels, mais aussi des femmes et hommes incarcérés, adultes et mineurs, et de leurs expériences de terrain en prison, ces derniers considèrent que c'est seulement à condition de tenir ces éléments d'analyse ensemble, qu'ils parviendront à envisager une analyse des mixités sexuées en prison, dans la dimension de ses représentations autant que de sa mise en

pratique.

Une équipe pluri-disciplinaire (Architecture, Droit, Économie, Sociologie), issue de 5 universités de diverses régions (Artois, Lyon, Nantes, Paris, Rennes), a été constituée, ce qui peut constituer un atout pour aller investiguer les établissements (MA, CD - Centres de détention -, EPM, Centres ou Quartiers de Semi-Liberté (CSL, QSL), Unités hospitalières sécurisées interrégionales (UHSI) et Unités hospitalières spécialement aménagées (UHSA)) d'au moins 5 directions interrégionales des services pénitentiaires.

L'équipe de recherche sera pilotée par 3 enseignantes-chercheuses : Corinne Rostaing (professeure de Sociologie, Lyon), Coline Cardi (MCF en Sociologie, Paris) et Anne Jennequin (MCF en Droit public, Artois). Elle sera également composée d'Anaïs Henneguella (MCF en économie, Rennes) et de Mélodie Renvoisé (doctorante en sociologie dont la thèse porte sur la mixité des activités en prison, Nantes). Elle bénéficiera enfin de l'expertise d'une architecte, Léa Dorliat, pour l'étude des espaces en matière d'architecture carcérale sur ce projet. 2 d'entre elles sont déjà impliquées dans des projets de recherche sur des questions carcérales sous l'égide de la Mission de Recherche Droit et Justice. 3 d'entre elles sont également particulièrement investies sur la thématique de la mixité en prison. Enfin, elles ont toutes mené des travaux de recherche sur la prison ce qui leur a permis de bénéficier une solide connaissance des analyses théoriques dont elle fait l'objet mais leur a aussi permis d'acquérir une grande expérience d'étude de terrain en établissements pénitentiaires.

## 2. Méthodologie

- Etat des lieux des activités mixtes en France
- Une enquête juridico-institutionnelle
- Etudes monographiques et visites d'établissements : entretiens et observations
- Des questionnaires pour saisir les représentations sur la mixité
- L'étude des aménagements spatiaux des établissements

## 3. Equipe de recherche

- Coline Cardi
- Léa Dorliat
- Anaïs Henneguella
- Anne Jennequin
- Mélodie Renvoisé
- Corinne Rostaing

# 11) D'une institution de prise en charge à l'autre. Une étude exploratoire des socialisations institutionnelles des mineurs sous-main de justice

Laurent Solini Jean-Charles Basson Jennifer Yeghicheyan	Santesih EA 4614, Université de Montpellier Cresco EA 7419, Université de Toulouse 3  <b>Statut</b> : Rapport soumis à la MrD&J, en cours de validation	Financement MRD&J : 53 800 € DAP : 7 500 € DPJJ : 7 500 €	2018-2020
---	--	--	-----------

## 1. Présentation de la recherche

Le rapport est constitué d'une introduction, de 4 chapitres relatant respectivement la trajectoire d'un mineur de l'E.P.M dit de « Rouchant » (Rémi, Lola, Lucas, Jason), d'une conclusion. Chaque chapitre a été rédigé par un ou plusieurs auteurs différents.

L'ambition du rapport est celle d'étudier « les passages d'une institution à l'autre » et dès lors, « le morcellement d'une prise en charge » qui se veut pourtant « continue ». Le projet de recherche, réalisé entre 2018 et 2019, « entend montrer les manières dont s'opèrent ces déplacements et en saisir les implications ».

Les problématiques principales et subsidiaires sont les suivantes : « Comment est prise la décision de changer un jeune d'institution ? Quelles sont les raisons, les justifications apportées à son déplacement ? Comment les transferts se font-ils ? Quels effets ce maillage complexe et sa conséquence immédiate, le passage d'une institution à l'autre, ont-ils sur les jeunes ? »

2 hypothèses sont énoncées, celle supposant que les mineurs pris en charge par la justice, loin d'être desinstitutionnalisés, sont au contraire « hyperinstitutionnalisés » et celle induisant la construction d'un rapport singulier aux instances de justice.

Le traitement de ces questionnements est proposé par le biais de 4 portraits « de configurations », directement inspirés de la sociologie des dispositions de Lahire. Il s'agit de comprendre pour les auteurs, par le biais de ce concept, « qu'il n'est pas simplement question des placements / déplacements vécus par les jeunes, mais de leurs effets par les relations d'interdépendance qu'ils induisent ».

En sus de la sociologie des dispositions est mobilisée celle de la socialisation (familiale, scolaire, délinquante, judiciaire, etc.). Les portraits cherchent à montrer l'imbrication de ces socialisations et les effets d'encastrement sur leurs rapports aux institutions de justice. Au sein des socialisations juvéniles, les 4 portraits présentent 2 anomalies principales : « L'absence plus ou moins grande et plus ou moins précoce d'importantes instances de socialisation, l'école et la famille notamment, tient lieu de première anomalie » ainsi que celle ayant trait au temps. « Les socialisations sont donc continuellement interrompues et surtout poly-configurationnelles. »

Les chercheurs ont passé 6 mois dans l'E.P.M. à raison de 4 jours par semaine. En sus des différents entretiens conduits avec les mineurs en question, ils ont réalisé plusieurs observations, fait des entretiens avec leurs éducateurs. Ils ont également procédé à un travail de dépouillement de plusieurs sources : le DIPC, les notes issues du logiciel GENESIS, les documents scolaires, les cahiers de consigne des éducateurs.

## **2. Equipe de recherche**

Jean-Charles Basson Politiste, Maître de conférences, Cresco EA 7419, Université de Toulouse 3  
Marie Doga Sociologue, Maître de conférences, Cresco EA 7419, Université de Toulouse 3  
Lucie Forté-Gallois Sociologue, Maître de conférences, Cresco EA 7419, Université de Toulouse 3  
Christine Mennesson Sociologue, Professeure des universités, Lassp EA 4175, IEP de Toulouse  
Mustapha Mourchid Chef de service de la Protection judiciaire de la jeunesse  
Sarah Nicaise Docteure en sociologie, Cresco EA 7419, Université de Toulouse 3  
Laurent Solini Sociologue, Maître de conférences, Santasih EA 4614, Université de Montpellier  
Jennifer Yeghicheyan Docteure en ethnologie, Cresco, EA 7419, Université de Toulouse 3

## Les recherches réalisées avec d'autres partenaires

### 12) Parcours d'adolescents et situations professionnelles complexes en milieu judiciaire sur le territoire auvergnat

Béatrice Deries, sociologue Dominique Girard, CT, DT Auvergne	DTPJJ Auvergne Ecole Rockefeller, Lyon Pôle de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent du CHSM de Clermont- Ferrand Service de Psychiatrie de l'enfant et de l'Adolescent du CHU Service de l'ASE du Puy de Dôme  <b>Statut : en cours de finalisation</b>	Financement DTPJJ DPJJ Ecole Rockefeller	2017-2020
---	--	---	-----------

#### 1. Rappel du contexte et des objectifs de la recherche

##### Une action recherche territoriale visant à articuler recherche, formation et expérimentation

La DT PJJ Auvergne a initié en début d'année 2017 un projet d'étude d'une quinzaine de situations d'adolescents en grandes difficultés psycho-sociales, identifiées depuis les services de la PJJ. Ce projet qualifié d' « Action Recherche Territoriale » (ART) vise à articuler recherche, formation et expérimentation pour une meilleure adaptation des pratiques éducatives et institutionnelles aux problématiques « d'errance psychologique, géographique et institutionnelle »<sup>26</sup> d'un nombre croissant de mineurs confiés à la PJJ Auvergne<sup>27</sup>. Cette démarche est soutenue par le SERC. Initiée par la DTPJJ en 2017, cette action a été rejointe à l'été 2018 par la pédopsychiatrie clermontoise, l'Aide Sociale à l'Enfance et le centre départemental de l'Enfance et de la Famille du Puy de Dôme.

##### Recentrage sur 6 parcours de jeunes en cours de prise en charge au sein d'une quinzaine de situations complexes

Un collectif de professionnels de la PJJ réuni régulièrement en DT depuis début 2017 avait amorcé le travail d'enquête en donnant forme et consistance à ses interrogations par la constitution d'un corpus d'une quinzaine de situations illustratives, en espérant pouvoir à partir de lui initier et contractualiser une démarche de recherche pluri partenariale. Rapidement après le démarrage de cette collaboration, il a été décidé de recentrer l'étude sur 6 d'entre elles, concernant 6 jeunes en cours de prise en charge, en gardant la possibilité d'exploiter les 11 autres « fiches-parcours » renseignées par le groupe projet initial.

Les critères de choix de ces 6 situations n'ont pas été explicités en groupe ressource, mais se sont « imposés d'eux-mêmes », à partir de motivations diverses : la complexité pour les intervenants (et donc la priorité en termes de production d'une réflexivité sur ces parcours) ; la prise en charge dans plusieurs champs ; des situations amenées par des professionnels encore là pour y participer ; une géographie spécifique des situations au sens où elles proviennent toutes (à une exception près) d'une UEMO prête à mettre au travail ses pratiques ; le concernement des professionnels engagés simultanément dans ces situations et dans l'ART ; un enjeu de visibilité des parcours d'accompagnement : l'une des attentes des éducateurs qui s'engagent dans l'ART est de pouvoir attester de la pertinence de leur accompagnement auprès de tel ou tel jeune, et de monter en généralité certains "arts de faire", à partir de cette singularité.

##### Objet et objectifs de l'action recherche

Les objectifs généraux de l'ART sont de comprendre de façon renouvelée les parcours de rupture des jeunes retenus ; de décrire et d'analyser les difficultés - professionnelles, institutionnelles - rencontrées dans leur prise en charge ; d'identifier également les situations dans lesquelles les interventions professionnelles

<sup>26</sup> Ce terme « d'errance » est utilisé dans les premières notes d'intention de recherche pour qualifier un ensemble de phénomènes constatés par les professionnels de la PJJ : La fugue, l'errance, l'errance géographique, le nomadisme y compris le "nomadisme médical", sont une donnée commune de ces parcours. S'ils sont le fait des jeunes concernés (notion de passages à l'acte), ils sont aussi générés par les logiques interinstitutionnelles de placement, mettant en échec les processus de sortie de la délinquance et rendant impuissants tant les professionnels impliqués dans l'accompagnement que les responsables institutionnels.

<sup>27</sup> Cf. Convention partenariale ART p. 1.

contribuent aux difficultés repérées chez ces jeunes.

Les spécificités de l'objet d'étude et du questionnement de l'ART ont été précisées lors d'un Conseil scientifique technique restreint en juin 2019, en comparaison d'un précédent travail initié par la DIR PJJ Centre Est recentré sur le portage institutionnel du parcours depuis la relation éducative de Milieu Ouvert. Les enjeux de cette action-recherche sont plus larges, nécessitant de se décentrer de l'éducateur PJJ. Les parcours étudiés intègrent en effet la pédopsychiatrie, l'ASE... qu'il s'agit d'englober dans le travail d'enquête. La marque de fabrique de l'ART auvergnate porterait au-delà de l'action éducative, du fait de son entrée sur des parcours qui eux-mêmes font / sont traversés de pluri professionnalité et de pluri institutionnalité. Cette ouverture de la focale impliquerait de raisonner non pas en termes "d'action éducative" mais "d'expérience du parcours" du jeune au sein d'un maillage complexe. Il s'agit de prendre en considération un parcours accompagné par une diversité de professionnels et de professionnalités.

Simultanément, les attentes sont réaffirmées de la part des "commanditaires" de l'ART de ne pas perdre de vue sa dimension recherche-action ; d'avoir accès à des outils méthodologiques permettant le passage de l'analyse des parcours et situations retenus, à des enseignements plus généraux en termes d'action, appropriables par l'institution ; de pouvoir, en cours ou à l'issue de cette recherche, mettre en œuvre de façon expérimentale de nouvelles manières d'intervenir et de prendre en charge ces jeunes

## 2. Inventaire des opérations de recherche : réalisées / en cours

Pour rappel, il s'agit de réaliser une ethnographie multisituée d'une 6aine de parcours d'adolescents pris en charge par les services et établissements de la PJJ Auvergne. Pour cela, 3 volets sont déclinés en autant de phases de déroulement du projet, à chacune desquelles sont étroitement associés les membres du "groupe ressource" et leurs partenaires (**pédopsychiatrie et Aide sociale à l'enfance**).

1er volet : reconstitution des parcours de prise en charge au moyen d'une grille de recueil des données du parcours. Cette modalité était pensée comme une alternative à la consultation des dossiers des mineurs, au sein des différents services qui les ont eus en charge.

Pour accéder à la complexité de ces parcours, l'objectif était de procéder à une saisie plurielle de ces parcours, de recueillir et de croiser plusieurs collectes et mises en récit du parcours.

Le matériau rassemblé dans les 6 "tableaux" a bénéficié de la contribution du milieu ouvert PJJ (JEMO), de l'EPE de Clermont-Ferrand, de l'ASE, du foyer de l'enfance (CDEF) et de la pédopsychiatrie (CH Sainte-Marie). Pour chacun des 6 parcours, l'ensemble de ces données a été fusionné au sein d'un seul et même tableau.

La densité d'informations recueillie à certains endroits du parcours contraste avec des vides à d'autres endroits, l'une et les autres étant liés au point de vue situé à partir duquel les données ont été collectées et rassemblées.

Les données biographiques sont techniques, renseignées du point de vue des mandats et des mesures respectives qui incombent aux rédacteurs (à partir des dossiers).

Le grand avantage de cet outil co-construit avec les membres du groupe ressource est néanmoins de restituer les événements du parcours avec précision, dans le temps et dans leur chronologie, grâce - il faut le noter - à l'investissement important en temps des rédacteurs.

Ce matériau, bien que partiellement renseigné, se révèle d'une grande densité et précision, qui amènent avec elles des questions méthodologiques de compte-rendu (Jusqu'ou aller dans le détail ? Faut-il privilégier la singularité ou la transversalité ? Pas de compte-rendu analytique du parcours sans récit, sans reconstituer un fil narratif entre ces données).

Enfin, ces "tableaux" renseignés témoignent d'une difficulté à documenter les épreuves de coordination (ce sont ces mêmes difficultés d'accéder aux épreuves de coordination qui seront observées lors des premiers focus groupes), mais aussi ce qui échappe aux systèmes institutionnels de prise en charge hormis ce qui est consigné dans le dossier.

2ème volet : Recueil et analyse de l'expérience professionnelle, interprofessionnelle et interinstitutionnelle des parcours dans le cadre d'entretiens collectifs prenant la forme de focus groups

Le principe de composition de ces entretiens collectifs répondait au souci de rassembler l'ensemble des protagonistes de la situation traversée par des épreuves de coordination et d'articulation, en référence à la définition du focus groupe : un *groupe focalisé* de 2 manières : d'abord ses membres sont réunis par une expérience ou une situation commune ; ensuite le groupe est convié à "centrer" ou "focaliser" ses échanges autour d'un ou de quelques sujets définis." Le sujet du focus groupe est ici en l'occurrence le jeune, son parcours, ou plutôt l'expérience de son parcours à partir de quelques situations dans lesquelles ont été impliqués les participants et qui ont jalonné ce parcours, une expérience plurielle que les focus groupes s'attachent à mettre en récit. 3 focus groupes ont été réalisés, respectivement autour des parcours de "Célestin", de "Jacques" et de « Killian », en rassemblant respectivement 12, 15 et 5 professionnels. Ils ont été animés par une équipe de 3 intervenants.

### 3. Le processus collaboratif de l'action-recherche

En plus des opérations d'enquête à proprement parler, la mise en œuvre de l'ART, depuis le CST de décembre 2018, a nécessité continuellement un travail de co-construction des outils, des méthodes et des moyens de l'action-recherche. Le trait d'union de "action-recherche" ne se décrète pas et engage en effet une grande part de réflexivité, d'activation et de constitution de réseau. Cette activité a reposé sur le binôme de coordination (scientifique et interinstitutionnelle), ainsi que sur les membres du Groupe Projet converti en groupe ressource à l'été 2018, et réuni en DT à chacune des étapes du processus méthodologique.

Après la co-construction d'un outil de recueil des données du parcours à la première phase de l'ART, les principales actions à mettre au compte de ce processus collaboratif sont les suivantes :

- Mise au point méthodologique des focus groupes en Groupe ressource, en présence de l'équipe de modérateurs avec pour double objectif de concevoir un dispositif sécurisant de prise de parole en groupe et qui réponde aux enjeux de recherche de l'ART<sup>28</sup>.
- « Travail d'enrôlement » vers les focus groupes, prolongé dans l'organisation des ateliers d'une journée d'étude.

### 4. L'association à l'enquête des adolescents concernés par l'étude : perspectives de la 3ème phase (avril-mai-juin – mise en pause du fait du confinement)

Le projet dans sa formulation initiale est de recueillir, auprès des adolescents retenus dans les 2 1<sup>ères</sup> phases d'enquête, un nouveau récit d'expérience de leur parcours, le leur. Ce volet implique une réflexion à mener préalablement sur la manière dont on peut à nouveau et différemment solliciter l'expérience de ces adolescents déjà aguerris à la pratique d'entretien dans les institutions qui les prennent en charge, de manière à ce que de tels entretiens produisent une connaissance nouvelle et qu'ils soient simultanément constructifs pour les jeunes qui ont accepté d'y participer.

Les interrogations que soulève un tel projet ont amené aux démarches de recherche de Pierrine Robin. Cette chercheuse participe au sein d'un réseau « *Recherche avec* » à développer et construire scientifiquement un champ d'études du même nom, à partir de ses enquêtes sur les parcours d'enfants et jeunes confiés en Protection de l'enfance<sup>29</sup>. Cette posture d'intervention par la recherche qui se préoccupe de l'association à l'enquête de personnes disqualifiées et prises dans des rapports de pouvoir asymétriques avec les institutions et les professionnels de l'action sanitaire et sociale dont dépendent leurs vies, est intéressante. Dans le prolongement du séminaire réuni en octobre 2019 en région lyonnaise autour de ses est programmée une journée de travail en Auvergne, sur un format d'atelier, dans l'objectif de soutenir la conception d'un dispositif d'enquête auprès / avec quelques-uns de ces adolescents et jeunes adultes (31 mars 2020). Il ne s'agira pas tant de transposer un modèle de « recherche avec les pairs » chez des jeunes anciennement confiés à l'ASE-PJJ, que Pierrine Robin et d'autres chercheur-e-s ont mis au point et déjà expérimenté, que d'en faire une source d'inspiration et de pas de côté.

D'autres équipes 'hybrides' de chercheurs ont partagé leur analyse de leur propre enquête qui pourrait elle aussi servir d'appui. Pour exemple la recherche coopérative menée par Virginie Muniglia et *alii* sur le rapport à la protection de l'enfance de jeunes en situation de grande précarité<sup>30</sup>. La mobilisation des savoirs issus de l'expérience de la précarité, et des catégories de pensée et d'analyse des jeunes eux-mêmes, devait permettre à ces co-chercheurs de déconstruire les attendus normatifs qui peuvent peser sur le questionnement de recherche, en l'ouvrant à des dimensions qui ne sont envisagées, ni par les travailleurs sociaux, ni par les chercheurs. Pour autant, leur retour sur expérience analyse les limites d'une telle démarche qui s'est heurtée à l'asymétrie irréductible des positions des membres du collectif de recherche<sup>31</sup>.

<sup>28</sup> Cf. "La démarche focus groupe. Document de cadrage à l'intention des participants des focus groupes des 29 mai et 5 juin 2019". Document rédigé par Béatrice Deries

<sup>29</sup> Pierrine Robin est chercheuse au Centre Marc Bloch et maîtresse de conférences à l'Université Paris Est Créteil, membre du LIRTES, « Entrer par les coulisses dans les parcours en protection de l'enfance : une approche par les pairs », *Sociétés et Jeunes en difficulté* [en ligne], 19|Automne 2017. URL : <http://journals.openedition.org/sejed/8517>.

<sup>30</sup> Recherche coopérative associant l'équipe de prévention spécialisée de la Sauvegarde de l'enfant à l'adulte en Ile-et-Vilaine (SEA 35) et la chaire de recherche sur la jeunesse de l'École des hautes études en santé publique (EHESP – Rennes) : « *Entre ruptures et recherche de liens, le rapport à la protection de l'enfance dans le parcours des jeunes en situation de précarité* ».

<sup>31</sup> Virginie Muniglia, Antoine Lepeltier et Patrick Merdrignac, « Conduire une recherche avec des jeunes en rupture de liens : un ajustement délicat entre coopération, asymétrie des positions et précarité des conditions », *Sociétés et*

## 5. Vers un compte-rendu de recherche : pistes de problématisation, horizons d'action

### Lecture transversale des parcours à partir des acteurs de la prise en charge

Commencer par caractériser les 6 parcours constituant le corpus de l'étude, c'est se saisir d'une attente initiale de l'ART : mettre à jour ce qu'il y aurait de commun dans ces parcours qui mettent en difficulté les jeunes comme les professionnels.

La présentation transversale qui suit procède d'un 1<sup>er</sup> niveau d'approche, morphologique, qui souligne les cohabitations, les substitutions, les disparitions » des principaux acteurs de la prise en charge ; en premier lieu la famille, puis l'école, la protection de l'enfance, la justice pénale des mineurs, le soin et la pédopsychiatrie au fil des âges du parcours, en mettant en évidence des récurrences mais aussi des contrastes. Un repérage utile à qui s'intéresse aux épreuves de coordination (évoquées plus souvent sous le terme « d'articulations » dans les entretiens et focus groupes) mais auquel ne saurait se limiter la recherche des points communs entre les parcours.

Le corpus est composé de 6 garçons (remarque : corpus initial = 3 filles sur 16), majeurs ou approchant de la majorité. 2 mineurs (17 ans) et 4 majeurs (2 de 19 ans, 1 de 20 ans, 1 de 21 ans sorti des dispositifs de protection administrative et judiciaire de l'enfance et de la jeunesse). Remarque : tous étaient mineurs au démarrage de l'ART, à sa phase projet.

1/ Le parcours familial, les parents

2/ Le parcours scolaire, les acteurs de l'école et de l'insertion

3/ Le parcours en protection de l'enfance / l'intervention de l'aide sociale à l'enfance et des établissements de placement

4/ Le parcours pénal, les acteurs de la PJJ

➤ Focus sur la détention.

5/ Soins psychiques, pédopsychiatrie

### Pistes de problématisation

Ces pistes sont à considérer comme des thèmes saillants, qui ressortent du matériau recueilli, mais n'ayant pas encore donné lieu à une analyse systématique qui pourrait lui donner une stabilité.

➤ Centralité de la relation à la mère, structurante des parcours, et notamment de « l'errance » des jeunes. En même temps que cette relation est renvoyée à un travail qui n'a pas été fait en amont.

➤ Si cette donnée n'est pas nouvelle<sup>32</sup>, comment construire un regard sociologique sur cette difficulté, à la fois donnée affective et relationnelle du parcours, en même temps que donnée objective dans la manière dont elle agit sur les mobilités géographiques et institutionnelles de l'adolescent, comment « dépsychiser » en quelque sorte cette question pour ouvrir de nouvelles perspectives ?

➤ L'expérience sociale du droit et de la contrainte, le *juridique* comme partie prenante des expérimentations, en tant qu'il *fait faire*.

➤ Passer d'une logique de place à une considération de l'habiter - appréhendé comme donnée existentielle et comme droit fondamental de l'adolescent et du jeune adulte : un détour analytique qui permet de rejoindre les préoccupations des initiateurs de la recherche, en tout cas qui ne les met pas de côté.

---

jeunesses en difficulté [En ligne], 23 | Automne 2019, mis en ligne le 06 janvier 2020, consulté le 28 janvier 2020. URL : <http://journals.openedition.org/sejed/10239>.

<sup>32</sup> cf. la recherche menée en 2008 pour l'ONED par Barreyre et Fiacre : *Une souffrance maltraitée. Parcours et situations de vie des jeunes dits « incasables »*.

### 13) Des affaires de familles. Analyse comparée des familles de retour de zone (RDZ) d'opérations de groupements terroristes prises en charge par la justice belge et française

Fabien Carrié, chargé de recherche au Fonds de la Recherche Scientifique belge (FRS-FNRS)	Université catholique de Louvain. <b>Statut :</b> recherche en cours de réalisation	Financement	2018-2021
---	--	-------------	-----------

#### 1. Présentation de la recherche

La présente recherche entend réaliser une analyse comparée des dossiers judiciaires produits en France et en Belgique sur les familles de militants djihadistes revenus de la zone irako-syrienne (RDZ). La similitude des suivis mis en œuvre en France et dans les régions wallonnes et bruxelloises rend possible une analyse comparative systématique du phénomène, à partir des dossiers constitués par les autorités judiciaires et les institutions de la justice des mineurs dans les 2 pays.

L'étude exhaustive des dossiers de RDZ permettra de comprendre les histoires complexes de ces familles qui ont fait le choix d'un engagement très ferme, au point de partir en zone de guerre. Il s'agit à la fois à établir la structure de ces configurations familiales et de leur environnement et à saisir les micro-enchainements qui ont conduit au passage à l'acte dans les différentes situations étudiées. L'intérêt de la démarche comparative entre la France et la Belgique est ici évident : la mise en relation des histoires et des trajectoires des familles belges et françaises permettra de mieux comprendre les logiques locales qui ont pu favoriser ou au contraire freiner l'engagement et la mise à exécution du projet de départ. En procédant de la sorte, il s'agit de rendre compte des mécanismes de l'engagement et de la radicalité, qui sont toujours pluricausaux et socialement situés. Une étude scientifique et systématique de ce type, menée conjointement en France et en Belgique dans une perspective comparative, n'a jamais été réalisée. Ensuite, le dépouillement des dossiers judiciaires et la conduite d'entretiens avec les professionnels les ayant constitués permettra de rendre compte finement des réponses de l'institution à ces problématiques, des difficultés pratiques rencontrées dans la prise en charge de ces familles et de ces mineurs, de leurs effets éventuels sur les dynamiques d'engagement. Au final, par son ampleur, son caractère novateur et sa dimension européenne, cette étude apparaît particulièrement intéressante tant pour l'institution judiciaire que pour le monde académique.

#### 2. Méthodologie

Analyse qualitative des documents produits par les services sociaux-judiciaires sur ces familles. Le volet principal de l'enquête consiste ainsi en le recueil des histoires de vie relatées dans les écrits des professionnels ayant eu à travailler sur les familles de RDZ de groupements terroristes. La mise en série et la comparaison des éléments biographiques tirés de ces histoires permet à partir de là d'analyser les trajectoires et les propriétés sociales des individus qui composent ces familles. A cette analyse interne des documents produits par les agents de l'institution, s'articule une analyse externe. Celle-ci consistera en la conduite d'entretiens semi-directifs avec les différents professionnels (magistrats, éducateurs, psychologues, assistants de service social, etc.) ayant réalisé le suivi de ces familles, de même qu'en des observations ethnographiques de services ayant mené ces prises en charge, ainsi que de procès de « revenants », selon le terme désormais consacré. Les entretiens semi-directifs sont conduits avec des professionnels. Les entretiens sont fondés sur le volontariat, il n'y a aucune obligation à y participer: cela ne doit pas être un exercice contraint. Ces entretiens visent 2 objectifs :

- d'une part, à recueillir auprès des professionnels leurs avis sur tel ou tel dossier, telle ou telle trajectoire. Tout simplement parce qu'ils ne peuvent pas tout écrire dans les dossiers et les rapports, mais aussi parce qu'ils ont une connaissance souvent très fine des dynamiques locales (sociabilité des quartiers, tissu militant et religieux, etc.). Autant de connaissances qui peuvent éclairer les processus étudiés;
- d'autre part, ces entretiens vont servir à interroger les pratiques des professionnels et leur appréhension de ces suivis très spécifiques.

La consultation et dépouillement des dossiers, au vu du nombre pour le moment réduit de mineurs revenus

de la zone d'opérations de groupements terroristes pris en charge par la justice des mineurs en France et en Belgique, amène à procéder au dépouillement de l'ensemble des dossiers ouverts jusqu'à présent dans les 2 pays. L'examen exhaustif de ces dossiers et des divers documents et rapports produits sur ces jeunes et leurs familles doit permettre d'abord d'obtenir des données sur les propriétés sociales et les trajectoires des parents et grands-parents, ainsi que de la famille élargie de ces enfants encore souvent en bas-âge. Seront également considérés les relations intrafamiliales et les rapports des parents et de leurs familles à différentes institutions. Enfin, il sera prêté attention aux modalités des suivis institutionnels de ces mineurs et de leurs familles, aux relations entre les différents professionnels, services et institutions qui collaborent sur ces prises en charge.

## 14) Recherche-action pluridisciplinaire sur la prostitution des mineurs en France

Hélène Pohu Mélanie Dupont Charlotte Gorgiard	Association centre de victimologie pour les mineurs  <b>Statut</b> : recherche non commencé, en cours de montage budgétaire	Financement DGCS : 80 000 € Défenseur des droits : 22 000 Bureau droit des femmes DGCS : 20 000 € DPJJ : 12 000 € SADJAV : 12 350 €	2020-2021
---	---	--	-----------

### 1. Présentation de la recherche

Si la maltraitance infantile fait l'objet de recherches scientifiques, la problématique spécifique de la prostitution des mineurs français et étrangers en France, pourtant grandissante, est encore peu étudiée. Il n'existe pas à l'heure actuelle d'étude de grande ampleur pour évaluer et qualifier ce phénomène. Devant cette absence, un projet de recherche-action pluridisciplinaire alliant la sociologie, la psychologie et la médecine légale et ayant pour objectif d'analyser la prostitution protéiforme des mineurs sur le territoire français, est proposé. Ce projet comporte 2 modalités indissociables :

- L'élaboration d'un état des lieux de la prostitution des mineurs en France

Cette 1<sup>ère</sup> étape, indispensable, a pour objectifs de comprendre le phénomène prostitutionnel des mineurs dans sa diversité, de produire des données scientifiques permettant d'apporter des réponses aux multiples interrogations des acteurs associatifs et institutionnels. Cela se matérialisera par une recherche sur le terrain, dans une approche sociologique, médicale et psychologique.

- La création d'outils de prévention et de sensibilisation

Les éléments du diagnostic recueillis lors de la recherche permettront à l'équipe pluridisciplinaire d'élaborer et de diffuser des outils de prévention et de sensibilisation à destination des mineurs, des parents et des professionnels.

Cette recherche a pour objectifs :

- d'analyser la prostitution des mineurs en France et d'en dresser un état des lieux ;
- de comprendre ce phénomène prostitutionnel dans sa diversité ;
- d'apporter des réponses aux multiples interrogations et problématiques soulevées depuis une dizaine d'années par ce fait prostitutionnel ;
- de créer un outil référent rédigé par l'équipe scientifique, destiné aux pouvoirs publics et aux acteurs de la société civile engagés ;
- d'accompagner la législation et d'enrichir les dispositifs existants par des recommandations issues de notre travail de terrain.

### 2. Présentation de l'équipe de recherche

#### Volet sociologique

Hélène Pohu est sociologue et travaille sur les problématiques d'exploitation sexuelle. Suite à sa formation

en sociologie et criminologie lors desquelles elle réalise un travail sur le proxénétisme numérique, elle poursuit sa démarche de recherche en contribuant à des études et recherches-action pluridisciplinaires pour des laboratoires CNRS et cabinets d'études. En 2018, elle réalise un diagnostic sociologique auprès des femmes du quartier Château- Rouge du 18ème arrondissement de Paris, étude coordonnée par M. Peyroux pour la Mairie de Paris. Elle coréalise le Rapport d'évaluation locale de la loi 2016-444 « visant à lutter contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées » pour la Direction Générale de la Cohésion Sociale et le Service des Droits des Femmes et de l'Egalité entre les femmes et les hommes, sur la période 2017-2018, et réalise la mise à jour de cette étude en 2019.

#### Volet psychologique

Mélanie Dupont est psychologue, docteur en psychologie. Elle travaille auprès d'enfants et d'adolescents victimes de violences, qu'elles soient physiques, psychologiques et/ou sexuelles, au sein de l'unité médico-judiciaire de l'Hôtel-Dieu à Paris. Elle enseigne la maltraitance et le psychotraumatisme chez l'enfant et l'adolescent à des étudiants en psychologie, des fonctionnaires de police, des médecins, des assistantes sociales... Elle est la présidente de l'association Centre de Victimologie pour Mineurs, association loi 1901 à but non lucratif reconnue d'intérêt général, dont la mission principale est l'information et la sensibilisation de toutes les formes de violences faites aux enfants. L'association participe à la formation des professionnels de l'enfance et de l'adolescence en organisant un colloque annuel dont le thème, en janvier 2019, était la prostitution des mineurs.

#### Volet médico-légal

Charlotte Gorgiard est médecin légiste, docteur en médecine, et travaille à l'unité médico-judiciaire de l'Hôtel-Dieu à Paris. Dans le cadre de son activité clinique, elle s'intéresse plus particulièrement aux situations médico-légales en lien avec la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle. Elle a ainsi participé aux examens sur réquisition judiciaire de nombreuses jeunes femmes nigérianes enrôlées dans des réseaux de prostitution parisiens. A ce titre, elle a développé un travail en réseau avec les associations prenant en charge les personnes prostituées victimes de violences physiques ou sexuelles. Elle est par ailleurs chargée d'enseignement à la faculté de médecine Paris-Descartes et forme en particulier les futurs médecins au repérage des situations de maltraitance chez les mineurs. Elle a également réalisé plusieurs interventions autour de la prévention de l'infection par le VIH et les autres infections sexuellement transmissibles au sein d'associations travaillant avec les personnes prostituées.

L'association Centre de Victimologie pour Mineurs a pour vocation d'informer sur les violences faites aux mineurs d'une part en regroupant les informations existantes sur son site ([www.cvm-mineurs.org](http://www.cvm-mineurs.org)) et d'autre part, de créer des outils psychoéducatifs. Ces outils prendront la forme de tutoriels, d'interviews, de guides expliquant aux jeunes victimes, aux témoins, aux proches, aux professionnels les violences et surtout les réactions possibles face à ces violences. Elle a également pour mission la formation des professionnels de l'enfance et de l'adolescence, en organisant notamment des colloques annuels. Elle a, par le passé, eu des actions de recherches au sujet des mineurs victimes de violences sexuelles. Elle est présente sur les réseaux sociaux : YouTube, Facebook, Instagram, Twitter.

## LES SOLLICITATIONS DU POLE RECHERCHE/DPJJ PAR DES CHERCHEURS ET ETUDIANTS

	<b>Demandeur</b>	<b>Nom</b>	<b>Type de recherche</b>	<b>Nom de la recherche</b>	<b>Objet de la demande</b>
1	INJEP	Yaelle Amsellem Mainguy	Recherche INJEP	Avoir 18 ans en Institution	Autorisation accès au terrain
2	OFDT	Caroline Protais	Recherche OFDT	Etude exploratoire sur les consultations jeunes consommateurs	Autorisation accès au terrain
3	Doctorant	Arthur Imbert	Thèse en sociologie, Université AMU, LEST	Les binômes professionnels (étude de cas sur les Surveillants pénitentiaires et les éducateurs en EPM). Eduquer à la Protection judiciaire de la jeunesse.	Autorisation accès au terrain
4	Doctorant	Laurine Chassagne	Thèse en sciences politiques, Université Paris Dauphine, IRISSO	Enquête sur la mise en œuvre des politiques d'éducation, d'insertion et de socialisation	Autorisation accès au terrain & Suivi scientifique
5	Observatoire des violences envers les femmes	Ernestine RONAI	Recherche ODV	Recherche sur les mineurs et majeurs en situation de prostitution ou en risque de l'être	Autorisation accès au terrain
6	Chercheuse	Aoi Gai	Recherche Universitaire	Comparaison traitement judiciaire de la délinquance en France et au Japon	Question fonctionnement PJJ et Autorisation accès au terrain
7	Chercheuse	Françoise Hickel	Recherche Universitaire	Plurilinguisme et apprentissage	Autorisation accès au terrain
8	Chercheuse	Hélène POHU	Recherche action	Prostitution des mineurs	Financement
9	Etudiante	Anne Jouanjean	DU psychologie	Les représentations des violences ordinaires chez les éducateurs PJJ	Convention
10	Doctorante	Jennifer Vasile	Thèse en psychologie	Radicalisation	Autorisation accès au terrain
11	Doctorante	Chloé Dougueuz	Thèse en psychologie	profil des adolescents délinquants issus de l'immigration maghrébine	Autorisation accès au terrain
12	Etudiante	Irina HOLFERT	Mémoire M1 Sciences du langage	Rapport PJJ au langage et plurilinguisme	Autorisation accès au terrain
13	FRAC Nouvelle Aquitaine	Vanessa Desclaux	Accueil résidence d'artiste	Chateau de Cadillac - artiste Agnès Geoffray	Suivi scientifique

*Sollicitation des territoires*

14	DT Loire Atlantique Vendée	Kaddouj Mougli		???	
15	DT Réunion	Farida Kader	Recherche action	Le Syndrome d'alcoolisme fœtal	Autorisation accès au terrain & encadrement juridique et éthique de la recherche
16	DT Auvergne	Eric Hamel	Projet innovant Equipe mobile insertion Allier	Etude exploratoire sur les consultations jeunes consommateurs	Suivi scientifique
17	DT Alsace	Claude Hild	Projet de recherche action	Suivi de parcours des mineurs	Suivi scientifique
18	DIR Grand Centre	Claude Gardanne	Projet de recherche action	Prostitution des mineurs	?

*Thèses - Professionnels PJJ*

19	Doctorant (et professeur technique STAPS en CEF)	Nouar Monkour	Thèse en sciences de l'éducation	les pratiques évaluatives des éducateurs	Suivi scientifique et recherche de financement via la circulaire de 2013.
20	Doctorante (et directrice de service)	Naouale Makri	Thèse en droit	Le traitement pénal des MNA	Autorisation accès au terrain & suivi scientifique
21	Doctorante (et psychologue)	Julie Vanhalst	Thèse en psychologie, Université Paris 13	L'absence de demande de soins psychiques par les adolescents pris en charge par la PJJ	Suivi scientifique dans le cadre de la circulaire du 20 novembre 2013
22	Doctorante (et éducatrice)	Virginie Rigot	Thèse en sociologie, EHESS, Paris	Penser l'imbrication des parcours amoureux et délinquants	Suivi scientifique dans le cadre de la circulaire du 20 novembre 2014

# LES RECHERCHES PILOTEES ET COPILOTEES PAR L'ENPJJ

## 15) Parcours de jeunes en institution et carrières délinquantes

Hélène CHERONNET, chercheure en sociologie à l'ENPJJ et au CLERSE. Juliette HALIFAX, démographe, département d'études, de recherches et d'observation, APRADIS, Picardie. Pierrine ROBIN, MCF, HDR, sciences de l'éducation, Paris-Est-Créteil/ LIRTES	<b>Statut</b> : en cours de finalisation
--	--

### 1. Objet de la recherche

Cette recherche a pour objet d'observer « la circulation » des jeunes en conflit avec la loi dans les différents établissements et services de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) (SP et SAH).

La recherche vise à identifier des moments clés de rupture dans l'accompagnement ou, a contrario, des facteurs favorisant la continuité. Ce, en lien avec la politique et l'offre de service d'un territoire. La recherche s'effectue dans un tribunal parisien et sur une petite juridiction de province.

### 2. Méthodologie

La recherche combine des méthodes qualitatives :

- Observation longue d'audiences de convocation d'officier de police judiciaire, entretiens semi-directifs de directeurs territoriaux, d'éducateurs d'UEMO, de Permanence éducative auprès du tribunal (PEAT) et de jeunes, réalisation de frises biographiques de jeunes suivis dans le cadre de mesures exercées dans le cadre du milieu ouvert, sur la base de l'analyse des rapports éducatifs, de l'entretien avec l'éducateur d'UEMO et de celui avec l'adolescent lui-même.

- De méthodes quantitatives (analyse démographique d'un infocentre réalisé à partir du casier judiciaire national dans le cadre d'une convention signée entre l'ENPJJ et le service des statistiques et des études du ministère de la justice). Une analyse démographique a donc été menée, à partir du casier judiciaire national, en construisant une base de données qui fusionne les bases de données « événement », « infraction », « mesure » des années 1994 à 2015. Ce afin de pouvoir mettre en perspective, au regard des données quantitatives, les parcours reconstitués de manière qualitative.

Le corpus a été constitué, après des échanges avec un juge des enfants, selon une sélection aléatoire des jeunes, lors des audiences de COPJ. Ceci permettant de rencontrer ainsi des situations très diverses. Il a toutefois été difficile de combiner la « sélection » aléatoire d'un jeune à l'audience de COPJ, l'accord de l'éducateur de milieu ouvert pour aider l'équipe de recherche à entrer en contact avec les jeunes, l'accord du jeune lui-même. Un corpus de 10 jeunes, proches de la majorité ou majeurs, a été stabilisé pour réaliser les frises biographiques.

### 3. Résultats attendus

- La mise en œuvre de politiques publiques concourant à la « fabrication » du parcours.
- Une analyse fine des parcours

### 4. Valorisation de la recherche

#### Diffusion dans la formation

- Apports théoriques en Formation stagiaires éducateurs (FSE) et Formation stagiaires directeurs (FSD) sur les notions de parcours, rupture biographique, désistance et partage, pour analyse et appropriation, d'articles publiés (cahiers dynamiques) et de quelques résultats.

- Guidance de 2 groupes thématiques en FSE sur ces questions.

#### Journées de valorisation de la recherche (ENPJJ 2020)

Les acquis de la recherche ont permis de faire émerger des questionnements plus précis issus des pratiques professionnelles sur la question des parcours des jeunes délinquants au-delà de ce qu'il est convenu d'appeler la carrière pénale. Les entretiens, notamment avec de jeunes majeurs, à environ un an d'intervalle, ont permis de davantage interroger les processus de désengagement de la délinquance et d'aboutir à un programme, pour les JVR 2020, intitulées, « Situation de délinquance, parcours et désistance » où ces questions seront abordées de manière pluridisciplinaire et également sous l'angle de l'expérience des professionnels.

## 16) L'évaluation dans le cadre du RRSE à la lumière des données probantes de la criminologie

Equipe : Jessica Filippi, chercheuse en criminologie à l'ENPJJ, membre associée au Centre de recherche criminologique, Université Libre de Bruxelles	<b>Statut</b> : en cours de finalisation
<b>Terrain concerné</b> : France métropolitaine	Rendu : Fin 2020

Parmi les modalités d'investigation, les services publics de la PJJ mettent en œuvre 2 types de mesure : la mesure judiciaire d'investigation éducative<sup>33</sup> et le recueil de renseignements socio-éducatifs<sup>34</sup>. Cette investigation réalisée dans un cadre contraint et des délais restreints<sup>35</sup> est une démarche dynamique de recueil d'éléments à des fins de « formuler s'il y a lieu une proposition » et d'éclairer le magistrat « dans sa prise de décision »<sup>36</sup>. Plus récemment, 2 circulaires du 13 décembre 2016 resituent la nécessité de l'évaluation dans le cadre du RRSE. La circulaire du 13 décembre 2016 de politique pénale et éducative relative à la justice des mineurs défend la cohérence de la spécialisation des éducateurs et leur capacité à adapter les réponses éducatives à la situation de chaque mineur. À cette fin, la circulaire décline ses orientations, dont celles de l'individualisation de la réponse et de l'effectivité de l'exécution des peines. À la lecture du futur Code de la justice pénale des mineurs, la limitation de la récidive devient le centre de l'intervention éducative, l'article L.11-12 avance que « toute décision prise à l'égard d'un mineur en application des dispositions du présent code tend à assurer son relèvement éducatif et personnel et à prévenir la récidive [...] ».

Cette recherche sur le RRSE entend comprendre comment les professionnels évaluent la situation du mineur et élaborent une proposition éducative. Les recherches en criminologie menées sur les facteurs de risque<sup>37</sup> ont permis de nourrir la question de l'évaluation des prises en charge des délinquants et d'élaborer des outils d'évaluation du risque de récidive. Certains de ces outils proposent, après l'évaluation d'un individu, une prise en charge « adaptée et effective ».

**Méthodologie quantitative** : Il s'agit de faire un état des lieux sur les éléments recueillis dans le cadre du RRSE. D'une manière générale, il s'agira de dégager les grandes familles d'informations recueillies et de caractériser le lien de ces renseignements avec la proposition éducative. De manière spécifique, il s'agira de

<sup>33</sup> MJIE, note du 23 mars 2015.

<sup>34</sup> RRSE, circulaire 18 décembre 1996.

<sup>35</sup> Selon les statistiques nationales intéressant le secteur public-habilité, le délai moyen total de traitement du RRSE (décision/prise en charge) se quantifie à 3, 87 jours.

<sup>36</sup> V. *Référentiel des mesures et des missions confiées aux services de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse*, Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Sous-direction des Méthodes Educatives et des Affaires Judiciaires, Service Central de l'Information et de la Communication du ministère de la Justice, 2005, p. 14.

<sup>37</sup> Facteurs de risques essentiellement par rapport aux facteurs de protection et de désistance.

voir si la démarche prend en compte les recherches en criminologie. D'observer quels sont les éléments investigués sur une cohorte de 250 dossiers et d'observer les propositions éducatives établies en fonction des éléments investigués et de la procédure judiciaire.

**Méthodologie qualitative :** Aussi complémentirement, l'évaluation dans le cadre du RRSE sera abordée dans son contexte d'application au travers des témoignages des professionnels. Pour se faire, des entretiens exploratoires ont été effectués sur 2 juridictions autour de la pratique du RRSE et de son contexte d'application.

Ainsi 4 parties organisent cette recherche :

- 1- Une introduction qui recense la littérature sur les sciences de l'évaluation et l'évaluation en criminologie incluant une approche critique de l'évaluation et des outils développés dans ces disciplines.
- 2- Une 2<sup>ème</sup> partie qui analyse l'activité évaluative des professionnels de la PJJ dans l'environnement (MO, SEAT), le contexte et le cadre du RRSE. A ce propos, la notion d'activité évaluative a été choisie plutôt que celle d'évaluation puisqu'il ne s'agit pas seulement d'évaluer la situation du mineur. Il s'agit d'une activité qui en inclut d'autres.
- 3- Une 3<sup>ème</sup> partie qui met en perspective l'activité évaluative avec la littérature scientifique en criminologie sur la délinquance juvénile. L'activité a été analysé au regard des données probantes de la criminologie mais aussi aux travers des théories fondamentales développées en criminologie sur l'analyse de la délinquance des mineurs.
- 4- Une 4<sup>ème</sup> partie, qui présente (le succès/l'échec) de l'expérimentation d'un outil reposant sur les modèles d'intervention en criminologie RBR et GLM. Une nouvelle trame du RRSE a été proposée sur un des territoires, elle a été expérimentée et évaluée.

## 17) Etude de cohorte sur les prises de poste des nouveaux éducateurs et Directeurs de service titulaires

Marie Frouin, chargée d'études, ENPJJ	<b>Statut :</b> en cours
<b>Terrain concerné :</b> France métropolitaine	Rendu : Fin 2021

Cette étude s'inscrit dans un contexte d'évolution des formations à l'ENPJJ, avec la fin d'un dispositif de formation mis en place en 2011 et une réforme des arrêtés des formations statutaires des éducateurs et directeurs de service programmée pour 2020. Par ailleurs, relevée dans la cartographie des risques, la fragilité de la formation initiale questionne l'articulation entre la formation des stagiaires et la prise de poste des nouveaux titulaires.

Engagée auprès de chaque promotion d'éducateurs et de directeurs depuis septembre 2018, l'étude permettra de mieux connaître les nouveaux titulaires et d'observer leur parcours professionnel sur plusieurs années. Cela sera aussi l'occasion de comprendre comment se déroule les prises de poste des nouveaux éducateurs et directeurs, et d'appréhender leur capacité à s'adapter à leur poste. Ces observations permettront par ailleurs d'analyser l'adéquation ou non de la formation aux besoins des nouveaux titulaires.

### 1. Méthodologie et état d'avancement de l'étude

Une 1<sup>ère</sup> étape exploratoire, menée auprès des sortants de formation initiale des promotions 2016-2018, permet d'obtenir une « photographie » des vécus et des ressentis des nouveaux titulaires sur leur première année de prise de poste.

A cet effet, un questionnaire élaboré à partir des programmes de formation modulaires des éducateurs et des directeurs, du guide d'emploi des directeurs de service et du référentiel des mesures et des missions

confiées aux services de la DPJJ, et diffusé auprès des promotions d'éducateurs et de directeurs 2016-2018, doit permettre d'identifier les principales difficultés exprimées par une partie des nouveaux titulaires.

Dans un 2<sup>ème</sup> temps, des entretiens individuels sont effectués auprès de nouveaux titulaires des promotions 2016-2018 volontaires. Les entretiens semi-directifs se déroulent entre septembre 2019 et mars 2020, et les rencontres ont lieu sur les services ou à proximité des services des personnes interrogées. Les entretiens permettent d'aborder la 1<sup>ère</sup> année de prise de poste et les difficultés rencontrées, et d'articuler ces vécus aux compétences acquises durant la formation suivie à l'ENPJJ ou depuis la prise de poste.

L'analyse des données issues des résultats du questionnaire et des entretiens est actuellement en cours et permettra d'engager la 2<sup>ème</sup> étape de l'étude.

A partir des résultats d'analyse de l'étape exploratoire, un nouveau questionnaire et un guide d'entretien seront élaborés. La passation du questionnaire sera effectuée une fois par an auprès de chaque promotion jusqu'au terme de l'étude. Les entretiens individuels (éventuellement en petits groupes) auront également lieu tous les ans sur la même durée. Afin d'effectuer l'ensemble des entretiens auprès de chaque promotion d'éducateurs et de directeurs, il est prévu d'effectuer le premier entretien en rencontrant la personne interrogée, les années suivantes les entretiens se dérouleront à distance.

## 2. Valorisation de l'étude

L'étude donnera lieu à la rédaction d'un rapport définitif prévu pour fin 2021 - début 2022 (étude prévue pour un délai minimal de 3 ans).

## 3. Exploitation envisageable des résultats de l'étude au niveau de la formation

Les résultats de l'étude pourront par la suite permettre de mieux interroger la formation sur les contenus des formations initiales, les parcours de formation tout au long de la vie, les modalités pédagogiques, les évaluations, les compétences attendues, le processus de professionnalisation.

# 18) Plurilinguismes, mobilités, et apprentissages : de la complexité des pratiques et ressources langagières en contexte à leur développement réfléchi en formation

Michelle Auzanneau, professeure à l'Université de Paris, laboratoire CEPED-UMR 196, et ICM ; **Françoise Hickel**, chef de service honoraire PJJ et chercheure associée à l'ENPJJ et au laboratoire DILTEC, EA 2288 ; Malory Leclère, maître de conférences à l'Université Sorbonne Nouvelle, laboratoire DILTEC, EA 2288. **Terrain concerné** : France métropolitaine

**Statut** : en cours

Rendu : Fin 2021

Cette recherche s'inscrit dans une perspective sociolinguistique et didactique et s'intéresse aux ressources et besoins langagiers passés et présents de MNA pris en charge à la PJJ en service d'insertion. Le postulat de l'équipe de recherche, fondé sur les acquis des études antérieures en psycholinguistique, en anthropologie linguistique, en sociolinguistique et en didactique des langues, est qu'une action éducative et pédagogique visant le langage ne peut ignorer les pratiques langagières exercées par le public visé, ni le paysage linguistique environnant, ni les valeurs affectives, symboliques et sociales attribuées aux langues. Cette démarche apporte aux enseignants et aux éducateurs des éléments de compréhension de la biographie langagière des locuteurs et de leur espace sociolinguistique, c'est-à-dire de l'ensemble des

espaces relationnels fréquentés, qui ont modelé les acquisitions, les images et les pratiques des langues et des manières de les parler. En travaillant sur la dimension sociolinguistique de l'espace de vie et du parcours migratoire de ces jeunes migrants isolés, cette recherche contribue également à améliorer la connaissance des ressources et besoins spécifiques des MNA pour les professionnels des services de la Justice des mineurs et/ou en Protection de l'Enfance.

Le travail de terrain s'est effectué entre 2017 et 2019 dans une démarche ethnographique et collaborative avec les professionnels d'un STEI. Pendant près de 2 ans, l'équipe de recherche a participé plusieurs fois par semaine de manière active aux séances de formation, d'insertion et d'accompagnement éducatif exercées dans ce service, plus particulièrement dans les ateliers de Français Langue Étrangère et de musique. Pour cela, des temps de travail en commun ont été mis en place entre chercheurs et professionnels, hors séances, pour construire peu à peu de façon concertée des activités qui répondent à la fois à des objectifs pédagogiques et au recueil de données souhaité. Les jeunes eux-mêmes ont pu parfois prendre des initiatives les rassemblant avec les professionnels et chercheuses. Un important corpus réunissant des matériaux variés a été récolté : 79 journaux de bord, 70 enregistrements audios de séances de FLE ou de musique bilingues français/arabe, une trentaine d'enregistrements vidéo, des productions écrites et artistiques des jeunes, une vingtaine de chansons significatives choisies par les jeunes et des fiches de travail autour de certaines de ces chansons, des notes prises à partir de la consultation des dossiers individuels des MNA au service d'insertion, 7 entretiens semi-directifs avec des éducateurs, des professeurs et des responsables à la PJJ, une série de documents professionnels ou législatifs (rapports, mémoires, notes de service, décrets, etc.) relatifs aux MNA.

Cette recherche est entrée dans une phase de dépouillement, de tri des données et d'analyses sur la base des données immédiatement disponibles. Ce travail exploratoire est à faire de manière très fine au vu du caractère fragmenté des données récoltées et du travail spécifique à réaliser pour les exploiter (tri, organisation et croisement des sources diverses citées ci-dessus). Une doctorante en linguistique et maîtrisant l'arabe populaire et ses variétés a entamé ce travail de transcription et traduction. Un dialogue avec un chercheur algérien a été entamé afin de développer une collaboration avec d'autres chercheurs sur le terrain algérien notamment.

## 19) L'éducation surveillée dans les années 1960-1970

Jean-Pierre Jurmand, docteur en histoire, chercheur associé au CERHIO-Angers Jean-Jacques Yvrel, docteur en histoire, chercheur associé au CESDIP et au CRH19	<b>Statut</b> : en cours Rendu : Fin 2020
<b>Terrain concerné</b> : France métropolitaine	

Cette recherche vise à mettre en valeur, en l'étudiant, une période qui s'avère déterminante pour la construction de l'Education surveillée et dont héritera, par certains aspects, la PJJ. En effet, le développement de l'Education surveillée, sensible par l'accroissement de son équipement, par l'espace qu'elle occupe dans la lutte contre la délinquance juvénile et pour la protection judiciaire de l'enfance, date des années 1960-1970. Ce développement est en phase avec l'expansion, la modernisation de la France contemporaine, pour la partie la plus significative des Trente Glorieuses. De même, les changements des années 1970 qui affectent profondément les orientations de l'Education surveillée sont en écho avec ceux qui secouent le pays dans ces années et marqueront durablement les pratiques. Paradoxalement, ce double héritage a été très peu étudié. La recherche vise donc à réparer cet oubli. Les 2 dates butoirs choisies pour toutes les études sont : 1958-1981.

Plusieurs axes sont étudiés :

- Les savoirs sur la délinquance, en particulier en s'appuyant sur les productions de Vaucresson. Les savoirs de l'observation et leur crise

- Planification, orientation et politique de l'Education surveillée, secteur public et associatif. Cartographie des établissements.
- Politique judiciaire. L'organisation des juridictions. Les magistrats
- La lente agonie des internats : le cas des Bon Pasteur et de la rééducation des filles et la fin des IPES de garçons
- La mixité des publics, des équipes et des équipements
- Identités professionnelles, syndicats, prévention
- Du côté des jeunes : mixité, violence, drogue, immigration, la question des usagers, scolarité, sexualité, majorité, urbanisation, chômage.

Les 1ers résultats de cette recherche ont déjà été intégrés dans la formation des directeurs et éducateurs et dans la formation d'adaptation à l'emploi des assistantes et assistants sociaux.

## 20) Les jeunes et la violence politique (fin des années 1960-début des années 1980)

Guillaume Périssol, chercheur en histoire à l'ENPJJ, chercheur associé au CESDIP	<b>Statut</b> : en cours
<b>Terrain concerné</b> : France	Rendu : 2023

### 1. « Comprendre le présent par le passé » (M. Bloch)

Certains chercheurs n'hésitent pas à considérer la radicalisation comme un « mot fourre-tout ». La médiatisation du phénomène tend de plus en plus, à partir de 2004, à le dépolitiser et à le situer dans une perspective individualisante et déterministe où se relie islam, islamisme et terrorisme. Le champ historiographique est riche d'analyses sur les jeunes et la violence ou sur les jeunes et la politique. Mais aucune recherche n'a abordé précisément, en comparant des périodes contemporaines, les interrogations que soulève la participation des plus jeunes - en particulier, des adolescents qui n'ont pas encore accès au droit de vote et qui, constituant le futur corps des citoyens, sont au cœur de multiples enjeux politiques, sociaux et médiatiques. Pourtant une analyse historique, nourrie par les différentes sciences sociales, permettrait d'éclairer les rapports des jeunes à la violence et au politique en prenant un recul raisonnable par rapport à notre histoire immédiate. Une telle analyse aiderait à relativiser ce qui est trop souvent présenté comme une nouveauté, permettant d'éviter les « thèses monolithiques » et, plus généralement, la réduction de la violence politique à un « dysfonctionnement ».

Si le terme de radicalisation est critiquable, celui de violence peut l'être tout autant, car il possède une extrême polysémie. En s'appuyant notamment sur les travaux d'I. Sommier et de X. Rousseaux, la violence politique est définie comme intégrant les émotions et représentations en jeu. La violence politique peut ainsi se comprendre comme une force qui apparaît abusive ou illégitime au pouvoir politique et le met en danger. Seront étudiés mineurs et jeunes majeurs pris en charge par les forces de l'ordre et la justice, en raison de l'attention qu'ils provoquent et des sources qu'ils génèrent de manière sérieuse - donc aptes à susciter l'analyse dans le temps et la production statistique. Ces garçons et ces filles sont des citoyens en devenir dont il faudra analyser le contexte social et éducatif, les valeurs et croyances auxquels ils adhèrent, la place qu'ils occupent ou qu'ils se permettent d'occuper dans l'espace public, enfin leurs rapports à la violence.

## 2. Lieux et période d'observation

Vu l'ampleur de l'étude, il reste nécessaire de délimiter une période d'observation sur laquelle on centrera l'analyse. Des recherches menées à partir de sources primaires et secondaires permettront de faire une synthèse de départ récapitulant les principales scissions des violences socio-politiques depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, c'est-à-dire aux lendemains des expériences totalitaires les plus meurtrières. On peut en effet penser que ces expériences, qui « ont pulvérisé nos catégories morales, ainsi que nos critères de jugements moraux » (H. Arendt), participent à redéfinir les rapports entre violence et politique et marquent donc un nouveau point de départ dans cette histoire.

Avec les totalitarismes sont apparues des organisations de masse d'individus isolés et atomisés, la violence finissant par détruire tout pouvoir pour se déployer en pure terreur. Une telle politique de la terreur, distincte de l'usage, même régulier, de la violence d'État, peut être jugée suffisamment inédite pour établir un point de rupture dans la pensée et l'histoire du politique. D'autre part, souffle après-guerre sur l'Occident un vent d'inquiétude autour de la délinquance juvénile, la jeunesse devenant un « problème de société » (L. Bantigny).

La principale période d'observation choisie s'étend de la fin des années 1960 au début des années 1980, avec l'autonomisme comme principale thématique. Cette thématique souffre en effet d'un manque de travaux historiques, alors qu'ont été beaucoup travaillés les phénomènes de violences perpétrées durant les guerres coloniales ou dans la mouvance de 68. Les premières recherches et les premiers sondages opérés montrent, de plus, que les jeunes de moins de 25 ans sont très actifs dans les mouvements autonomistes. Ces mouvements, qui se développent principalement dans 6 régions de métropole et d'outre-mer (Bretagne, Corse, Guadeloupe, Guyane, Pays basque, Réunion) soulèvent également des questions relatives à l'identité, au racisme, à la citoyenneté et aux appartenances communautaires, aptes à éclairer les problèmes actuels.

## 3. Démarche et méthodes

Parmi les archives exploitées, il convient de mentionner la sous-série 5W de la Cour de sûreté de l'État. Elle sera complétée des fonds de tribunaux pour enfants. Seront également mobilisées les archives de la Préfecture de Police de Paris, la capitale restant en puissance un « espace insurrectionnel » où résonnent aussi les revendications venues des régions. Dans une perspective comparée, qui éclairera la situation hexagonale, on utilisera aussi les sources imprimées des fonds d'organisations internationales. De nombreuses autres sources, incluant des séries de dossiers de presse, permettront enfin de faire ressortir la réflexion des commentateurs (experts, professionnels...) et la prise en charge politique et médiatique du phénomène.

L'approche qualitative sera complétée d'une approche quantitative qui permettra de tester un certain nombre de facteurs généralement posés comme discriminants : la classe sociale, l'âge et évidemment le genre, la différence garçons/filles jouant sur les rapports à la violence et leur compréhension, la violence politique déclinée au féminin étant souvent ressentie comme une « énigme sociale » (F. Bugnon). Un échantillon de mineurs et jeunes majeurs sera défini pour la période d'observation. Des variables sur la problématique de la violence seront précisées : formes des violences, cibles visées, espaces d'apparition, intention des acteurs, commentaires des observateurs... Les données produites seront confrontées à d'autres données existant aux niveaux local, national et international.

## 21) Relation éducative avec les adolescents délinquants

Mael Virat, chercheur en psychologie à l'ENPJJ, membre associé au laboratoire Psitec, EA 4072, université de Lille 3, membre associé au LIRDEF, EA 3749, Equipe Didactique et Socialisation, Faculté d'éducation de l'académie de Montpellier	<b>Statut</b> : en cours Rendu : 2021
<b>Terrain concerné</b> : France métropolitaine et Québec	

### 1. Axe 1 : Dimension affective de la relation éducative

#### Achévé

Les premières publications sur **les effets de l'implication affective des éducateurs** et sur **les émotions dans le travail social** sont publiées<sup>38</sup>.

Les résultats d'une enquête auprès de majeurs anciennement suivis par la prévention spécialisée portant sur **les comportements de soutien des éducateurs**, réalisée en collaboration avec l'APSN (Centre de ressources de la prévention spécialisée), ont été publiés.

#### En cours

En complément à ces 1<sup>ers</sup> travaux, 2 recherches quantitatives sont en cours. La première porte sur **les émotions négatives vécues par les éducateurs** de la protection judiciaire de la jeunesse. 2 recueils de données ont déjà été réalisés en 2019-2020 auprès d'éducateurs stagiaires de la PJJ.

La 2<sup>de</sup> porte sur **les comportements de soutien des éducateurs** de la Protection judiciaire de la jeunesse et des éducateurs de la prévention spécialisée, en partenariat avec l'APSN. Le projet est en cours de validation par le comité d'éthique de l'université de Lille et devrait donner lieu à un recueil de données en 2021.

#### En projet

Une recherche intitulée « **L'implication affective des éducateurs : effets et ressources** » est en cours de construction. Elle est réalisée en collaboration avec Pascale Desrumaux, Steve Geoffrion et Nadine Lanctôt. Cette recherche fait l'objet d'un argumentaire spécifique et nécessite le soutien de la DPJJ pour la diffusion du questionnaire en 2021. Elle vise à évaluer l'effet de l'implication affective et de la charge émotionnelle des éducateurs de la PJJ sur la satisfaction, l'engagement et l'épuisement professionnel et à identifier les facteurs, personnels ou professionnels, qui peuvent jouer le rôle de ressources soutenant leur implication.

### 2. Axe 2 : Pratiques disciplinaires

#### Achévé

La collaboration réalisée depuis 3 ans avec Nathalie Przygodzki-Lionet sur cet axe a donné lieu à 2 recueils de données quantitatifs. Un article, qui en décrit quelques principaux résultats relatifs à l'attitude des éducateurs envers la colère en réaction aux transgressions des jeunes, a été publié.

<sup>38</sup> Virat, M. (2018). Amour, relation éducative et délinquance. L'amour compassionnel des éducateurs accompagnant les adolescents suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse. *Sociétés et Jeunesses en Difficulté*, 20. ; Virat, M., & Lenzi, C (2018). La place des émotions dans le travail socio-éducatif. *Sociétés et Jeunesses en Difficulté*, 20.

## 22) Perceptions de justice des adolescents dans leur rencontre avec les autorités judiciaires

Mael Virat, Mael Virat, chercheur en psychologie à l'ENPJJ, membre associé au laboratoire Psitec, EA 4072, université de Lille 3, membre associé au LIRDEF, EA 3749, Equipe Didactique et Socialisation, Faculté d'éducation de l'académie de Montpellier ; Véronique Léoni, MC en Psychologie, Université de Lille 3 ; Nathalie Przygodzki-Lionet, PU Psychologie et justice, Université de Lille 3	<b>Statut</b> : en cours  Rendu : 2022
<b>Terrain concerné</b> : France métropolitaine	

Pour faire suite à des travaux précédents<sup>39</sup>, il s'agit d'évaluer l'impact du premier contact des adolescents avec les autorités légales sur leur attitude envers la justice et sur leur parcours ultérieur. Les modèles qui soutiennent cette approche conduisent à faire l'hypothèse d'un lien entre les perceptions d'injustice dans les contacts avec les autorités et le développement d'attitudes antisociales. Ce projet est dorénavant porté par Lisa Massez, doctorante à l'université de Lille. Des recueils de données sont prévus en 2021 et 2022. Ils donneront lieu à des publications et à une soutenance de thèse en 2023.

## 23) Les effets de la justice restaurative en France

*En réponse à l'appel à Projet du GIP et de la mission de recherche Droit et Justice Cf. Projet 9.*

<b>Equipe</b> : Sous la direction de Sandrine Lefranc (CNRS), avec la participation de : ENPJJ, ENAP, ARCA, IFJR	<b>Statut</b> : en cours de lancement
Jessica Filippi, chercheure en criminologie à l'ENPJJ, membre associée au Centre de recherche criminologique, Université Libre de Bruxelles	Rendu : 2022-2023
<b>Terrain concerné</b> : Hauts-de-France	

Alors que son développement international remonte aux années 1990, la justice restaurative connaît un engouement en France depuis moins d'une dizaine d'années. Expérimentée tout d'abord dans le champ des majeurs (maison centrale de Poissy, 2010) puis consacrée dans le régime de droit commun en 2014, elle est désormais, sous des aspects variés, dans une phase de généralisation sur l'ensemble du territoire national. La loi du 15 août 2014 et une circulaire du 15 mars 2017 permettent aux auteurs d'infractions et aux victimes de se voir proposer une « mesure de justice restaurative », « à l'occasion de toutes procédures pénales et à tous les stades de la procédure, y compris lors de l'exécution de la peine ». Ce projet de recherche a pour but de comprendre et de documenter le fonctionnement de la justice restaurative en France (majeurs et mineurs). Il entend cerner les effets de différentes formes de dispositifs sur les participants (personnes victimes et personnes auteurs, leurs proches, leurs familles et, plus largement, la « communauté », pour reprendre le terme anglo-saxon souvent utilisé). Il permettra ce faisant de faire avancer la réflexion sur les méthodes d'évaluation, à partir d'une discussion approfondie de la littérature internationale.

Le projet identifiera les modalités d'évaluation les plus pertinentes, analysera les effets des pratiques sur la base d'enquêtes empiriques approfondies, et structurera un milieu de recherche hybride.

<sup>39</sup> Leoni et al., 2018 ; Virat et al., 2016.  
Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse  
13, Place Vendôme 75001 Paris  
[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)

## 24) Après le confinement, penser la « culture numérique » des éducateurs de la PJJ

Amandine KERVILLA, chercheuse en sciences de l'information et de la communication à l'ENPJJ, chercheuse au laboratoire GERICO, EA4073, université de Lille	<b>Statut</b> : en cours de lancement  Rendu : 2022
<b>Terrain concerné</b> : Hauts-de-France	

Ce projet vise à interroger la « culture numérique » des éducateurs de la PJJ, à partir de l'expérience de confinement lié à la pandémie de covid-19. Il a été pensé à travers 2 axes. D'une part il s'agira de saisir la « culture numérique » des éducateurs de la PJJ, d'autre part il sera question d'interroger la place de cette « culture numérique » au sein de la culture et des pratiques professionnelles de ces éducateurs, à partir des usages du numérique déployés (ou non) pendant la période du confinement. Cette recherche pourra ainsi contribuer à penser la place du numérique dans les médiations éducatives déployées par les professionnels de la PJJ.

Comme le rappelaient récemment Sabine Bosler, Julie Pascau, Joannie Pleau et Pierre Fastrez (2019), la culture numérique est un concept polysémique. Dans différents champs académiques, dans différents espaces publics, cohabitent en effet de multiples définitions de ce concept qui en soulignent alternativement certaines facettes.

Ce que ces définitions ont en commun et qui constituent également la base de notre recherche est de ne jamais réduire la « culture numérique » à la pratique des technologies mais bien de la penser à travers un ensemble plus large associé au terme « culture ». Cédric Fluckiger, par exemple définit la culture numérique comme « l'expression de valeurs, de connaissances et de pratiques qui impliquent l'usage d'outils informatisés, notamment les pratiques de consommation médiatique et culturelle, de communication et d'expression de soi », en mobilisant les travaux de Serge Proulx. Comme le souligne Hervé le Crosnier, la référence au terme culture renvoie à 2 acceptions qui invitent à interroger la « culture numérique » à travers un large prisme. D'une part il rappelle en effet que la culture au sens anthropologique renvoie à des attitudes, des comportements et des gratifications qui sont associés à la vie quotidienne et aux diverses pratiques d'une société. D'autre part il précise que la culture au sens d'une culture lettrée, fait quant à elle référence à des savoirs, des émotions dans des œuvres transmissibles. Ce qui se donne à voir à travers l'articulation de ces 2 manières d'envisager la culture est bien aussi le fait que l'expression « culture numérique » puisse être mobilisée à la fois en référence aux loisirs, à la communication, à la création, à des formes populaires de culture, qu'à l'information dite d'actualité et à des formes plus légitimes de culture et de savoirs.

Dans la 1<sup>ère</sup> partie de la recherche la « culture numérique » des éducateurs de la PJJ sera appréhendée. L'analyse de certaines de leurs représentations du « numérique » sera articulée à celle de leurs pratiques numériques. Dans ce cadre sera questionnée l'émergence d'une « culture numérique » : où s'acquièrent les compétences numériques, les connaissances théoriques dans ce domaine, les expériences pratiques du numérique, etc. Il s'agira de saisir le poids de différentes variables sociologiques et éléments relevant de leurs trajectoires personnelles/professionnelles sur les observations menées.

Dans la 2<sup>nd</sup>e partie de la recherche, la place de la « culture numérique » des éducateurs de la PJJ sera questionnée au regard de leur culture et pratiques professionnelles. A ce niveau également, il s'agira de croiser analyse des représentations et des pratiques. Il s'agira par exemple de se demander dans quelle mesure les éducateurs de la PJJ considèrent que la question du numérique s'intègre dans leurs champs

d'actions professionnelles. Il sera aussi question de repérer comment le numérique est intégré, ou non, dans les pratiques professionnelles quotidiennes. Ce contexte permet en effet d'aborder la manière dont le numérique a pu (ou non) être mobilisé par les professionnels de la PJJ pour pouvoir continuer à travailler à distance et oblige donc de ce fait à penser plus globalement la place du numérique dans le travail socio-éducatif.

De manière transversale à ces 2 parties de la recherche, il s'agira de relier la « culture numérique » des éducateurs de la PJJ à celle des publics avec lesquels ils travaillent (familles et jeunes) puisque c'est également dans ces tensions de représentations et de pratiques que se dessine leur « culture numérique ». A ce niveau un intérêt sera porté également sur la manière dont la « culture numérique » des éducateurs de la PJJ et plus globalement la question du « numérique » est prise en charge par l'institution PJJ.

La recherche s'inscrit dans le champ des sciences de l'information et de la communication. L'appareillage méthodologique vise à placer au cœur de la réflexion la tension entre pratiques formelles, académiques, prescrites et pratiques effectives, « non formelles » qui résultent « d'un apprentissage fondamentalement ancré dans le social, dans les activités quotidiennes liées à la famille, aux amis, aux loisirs et aux centres d'intérêt ». L'année 2020-2021 constituera une année d'entrée dans le sujet de recherche et de découverte pratique des terrains de la PJJ. Elle sera dédiée à la formalisation du protocole méthodologique et à la réalisation des premiers entretiens et passation de questionnaires. L'année 2021-2022 sera l'occasion de collecter plus de données et de formaliser l'analyse menée.

## 25) La pratique du juge des enfants au prisme de la mobilité territoriale et fonctionnelle. Essai de construction d'une typologie des magistrats

Thomas LEONARD, chercheur en science politique et en sociologie, ENPJJ, CERAPS	<b>Statut</b> : en cours de lancement Rendu : 2022
--	---

À bien des égards, le juge des enfants (JE) est un magistrat à part du reste de la magistrature : il se caractérise ainsi par une attention particulière à la dimension éducative, par une valorisation du travail sur le long terme, par la valorisation du travail en partenariat avec un ensemble de professionnels du champ judiciaire et du secteur médico-social et de l'implication des familles au cours du processus judiciaire<sup>40</sup>.

Malgré toutes ces spécificités de la pratique du JE, n'importe quel magistrat peut théoriquement occuper les fonctions de juges des enfants. La potentialité que ces JE présentent des profils variés est en outre favorisée par l'impératif de mobilité géographique et fonctionnelle auquel sont théoriquement astreints les magistrats. Ainsi, si seulement 5 % des magistrats sont juges des enfants, 23 % des magistrats de notre échantillon portant sur Lille<sup>41</sup> ont occupé ces fonctions à un moment de leur carrière, même si, pour un tiers d'entre eux, cela a représenté au maximum 4 années dans leur carrière.

L'exposé de ces caractéristiques met l'accent sur une forme de paradoxe auquel se confronte le JE : en tant que magistrat, il est tenu à une forte mobilité laquelle est notamment justifiée par le risque que pourrait faire peser sur son indépendance le fait qu'il noue des liens trop étroits avec la société civile du territoire de sa juridiction, alors que le métier de juge des enfants implique au contraire un travail sur le long terme et l'établissement de relations solides avec un ensemble d'acteurs du territoire.

<sup>40</sup> Bastard, Mouhanna, 2008, 2010

<sup>41</sup> Cet échantillon recense la totalité des magistrats qui ont été en poste au Tribunal de Grande Instance de Lille entre le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et le 31 décembre 2009.

L'objectif de cette recherche est d'abord de comprendre les implications concrètes de ces 2 logiques contradictoires sur la « sélection » des JE et d'établir une typologie de ces juges. La principale hypothèse de cette recherche est la cohabitation d'au moins 2 profils distincts de JE : d'une part, on trouverait des juges qui se caractérisent par la vocation pour cette fonction, par un ancrage dans un même territoire sur la longue durée et par le fait d'avoir passé l'essentiel de leur carrière dans ces fonctions (*le JE comme métier*) ; d'autre part, il existerait une catégorie de JE ayant une conception de ces fonctions comme relativement peu distinctives par rapport aux autres fonctions de magistrat, qui les ont occupées en partie pour répondre à l'impératif de mobilité propre à la magistrature, et qui n'y sont restés que pour une durée relativement brève (*le JE comme étape de carrière*).

Cette 1<sup>ère</sup> hypothèse s'articule à une seconde : ces différents profils de juges des enfants se distribueraient différemment selon les territoires, si bien que certains territoires pourraient avoir comme profil dominant celui de « JE comme métier » et d'autres celui de « JE comme étape de carrière ». L'une de nos précédentes recherches a en effet montré que les caractéristiques des magistrats d'une juridiction sont liées aux propriétés de cette juridiction (taille, prestige, etc.) et de son territoire (attractivité, etc.), ainsi qu'à la manière dont le choix de cette juridiction s'insère dans une stratégie de carrière. Il en découle qu'une même juridiction tend plus ou moins à reproduire une même structure de ses magistrats du point de vue de leurs propriétés sociales et de leur rapport au métier.

Du point de vue de nos terrains de recherche, cette étude porte d'abord sur la réalisation de 2 bases de données retraçant les carrières des magistrats de 2 juridictions distinctes, à savoir celle de Lille (qui est en cours de finalisation) et celle de Lyon (qui reste à réaliser), ce qui permettra de comparer des profils de juges des enfants en fonction du territoire. Pour ces bases de données, la totalité des magistrats qui ont été en poste dans ces TGI entre le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et le 31 décembre 2009 sera recensée. Les carrières sont retracées de leurs débuts jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

L'analyse quantitative des carrières des JE occupera donc une place importante dans l'analyse, mais elle devra être complétée par la réalisation d'entretiens semi-directifs avec des magistrats (pour l'essentiel avec des juges des enfants) qui permettront de restituer le sens attribué aux magistrats dans leurs choix de carrière et d'interpréter les résultats statistiques.

## 26) La question des parcours à l'aune de la mise à l'épreuve éducative

Hélène CHERONNET, chercheure en sociologie à l'ENPJJ et au CLERSE.

**Statut** : projet de recherche en cours de réflexion

Rendu : 2024

Depuis 2012, H. Chéronnet s'intéresse à la question du parcours des jeunes délinquants. Ce, d'abord, dans le cadre de l'ANR Space Control<sup>42</sup> coordonné par Dominique Duprez, directeur de recherche, CNRS. Il était question de saisir des parcours du jeune par les prismes du processus pénal, de la carrière délinquante et d'une analyse biographique. H. Chéronnet est parvenue à une 1<sup>ère</sup> typologie qui rejoint celle établie par Laurent Mucchielli.

<sup>42</sup> Logiques et dynamiques du contrôle socio-spatial en France et au Brésil

La recherche qu'elle termine actuellement « Parcours de jeunes en institution et carrières délinquantes » permettra de documenter la mise en œuvre des politiques publiques concourant à la fabrication des parcours et des analyses fines de parcours de jeunes délinquants, dans les cadres civil et pénal, par la constitution de frises biographiques. Ces dernières étant élaborées à partir de matériaux croisés (analyse de rapports éducatifs, entretiens avec l'éducateur d'UEMO et le jeune concerné par la mesure). En conjuguant les apports de la sociologie des carrières et celles des parcours, l'accent est mis à la fois sur des acteurs de la désignation (JE, travailleurs sociaux etc.) et sur l'engagement du jeune dans son parcours. Cela a permis de porter l'attention sur des moments forts des parcours tels que la rupture biographique ou encore les processus de désengagement de la délinquance.

A partir d'une partie du matériel empirique recueilli dans le cadre de cette recherche (observations ethnographiques d'audiences de convocation par officier de police judiciaire, échanges informels favorisés par une présence longue au tribunal), une accélération des temporalités dans le cadre de la justice des mineurs a pu être observée. H. Chéronnet a notamment montré, sur la base d'une analyse empirique, comment le cadre législatif dans lequel s'inscrit l'audience de Convocation officielle de police judiciaire (COPJ) concourt à simplifier le jugement des mineurs délinquants, contribue à l'accélération de la procédure, déstabilise les identités professionnelles des juges des enfants en donnant une nouvelle place au parquet et interroge les effets sur des parcours de jeunes délinquants.

H. Chéronnet émet l'hypothèse selon laquelle les dispositions de mise en examen et de jugement par COPJ annoncent les nouvelles orientations prévues par le code de justice pénale des mineurs. Si la mise à l'épreuve éducative contribue à rendre plus lisible les décisions judiciaires et à permettre au jeune incriminé une plus grande appropriation de son parcours, en éclairant ce qui s'apparentait à une « brume temporelle » où il était très difficile de relier un acte à une décision judiciaire, comment vont se concilier des impératifs de performance de la justice (et notamment en termes d'ordre public) et des objectifs de protection de l'enfance ? De même qu'il existe une médecine des preuves, ne va-t-on pas assister à l'émergence d'une justice pénale des mineurs où les décisions ne seront fondées que sur les preuves de conversion de ces derniers et ce, dans un contexte de populisme pénal ?

Comme toutes les recherches en sociologie de la déviance, ce sont évidemment l'observation et l'analyse des modalités de la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions et des effets sur les parcours qui présentent de l'intérêt. C'est pourquoi, ce travail n'aura de sens que s'il peut être mené en réelle collaboration avec un STEMO et une juridiction engagée dans cette recherche.

Ce questionnement relatif aux modalités selon lesquelles de nouvelles dispositions des politiques publiques croisent la question du parcours sera croisé avec l'observation du traitement de la délinquance en milieu rural. Lors des observations de COPJ, une certaine tension a pu être observée entre le respect de biographies individuelles où des jeunes vivent une situation de grande précarité et une relative standardisation des décisions. Quels effets sur des parcours de jeunes où l'opposition entre précaires et stables structure les relations sociales et où être identifié comme une « racaille » revient à porter un stigmate, exclut de fait de la bande et contraint à s'exiler pour chercher du travail dans les villes avoisinantes ?

## RECAPITULATIF DES RECHERCHES DPJJ/ENPJJ

Référence de la recherche	Thématique	Nom	Chercheur principal / Ext / DPJJ / ENPJJ	Pilote et copilote	Début	Fin	Durée
1	Santé globale des mineurs PJJ	Enquête nationale de prévalence sur la santé des jeunes pris en charge par la PJJ	En cours de sélection	DPJJ/DGS/MILDECA	2020	2022	18 à 24 mois
6		Etude de faisabilité en vue de l'évaluation du programme PJJ Promotrice de santé	Quadrant Conseil	DPJJ	2019	2020	
7		Etude de prévalence psychiatrique de l'empathie et de la suicidalité chez les adolescents radicalisés confiés en et à la PJJ en France	Guillaume Bronsard	DPJJ	2017	2020	
2	Placement / détention	Le placement judiciaire et la détention des mineurs à l'épreuve des liens familiaux	Manon Veaudor	DPJJ/DAP	2020	2022	15 mois
4		Les effets psycho-sociaux de l'enfermement chez les mineurs	Rita Carlos	DPJJ/DAP	2021	2021	6 mois
10		La mixité sexuée à l'épreuve de la prison	Coline Cardi	MrD&J/DPJJ/DAP	2020	2022	24 mois
3	Trajectoires des jeunes et rapport aux institutions	Les facteurs de sortie de la délinquance	Alice Gaïa	DPJJ	2020	2020	6 mois
11		D'une institution de prise en charge à l'autre. Pour une étude des socialisations institutionnelles des mineurs sous main de justice	Laurent Solini	MrD&J/DPJJ/DAP	2018	2020	18 mois
12		Parcours d'adolescents en situation professionnelles complexes en milieu judiciaire sur le terrain auvergnat	Béatrice Deries	DPJJ	2017	2020	
15		Parcours de jeunes PJJ en institution et carrières délinquantes	Hélène Chéronnet	ENPJJ		2021	
22		Perceptions de justice des adolescents dans leur rencontre avec les autorités judiciaires	Maël Virat	ENPJJ		2022	
18	Rapport à l'institution scolaire	Plurilinguismes et apprentissages : de la complexité des pratiques et ressources langagières en contexte à leur développement réfléchi en formation	Françoise Hickel	ENPJJ		2021	

5	<b>Usages et pratiques du numérique</b>	De l'infraction à l'accompagnement éducatif en ligne, la justice des mineurs face aux usages numériques juvéniles	Emilie Potin	Projet soumis à la Mission recherche Droit et Justice	2021	2022	24 mois
24		Après le confinement, penser la « culture numérique » des éducateurs	Amandine Kervella	ENPJJ	2020	2022	24 mois
8	<b>Analyse d'une manifestation de la PJJ</b>	Les effets éducatifs du Challenge Michelet	François le Yondre	MrD&J/DPJJ	2020	2022	24 mois
9 & 23	<b>Analyse de mesures judiciaires</b>	Les effets de la justice restaurative en France	Sandrine Lefranc	MrD&J/DPJJ/SADJAV/ENPJJ/	2020	2022	24 mois
16		L'évaluation dans le cadre du RRSE à la lumière des données probantes de la criminologie	Jessica Filippi	ENPJJ		2020	
26		La question des parcours à l'aune de la mise à l'épreuve éducative	Hélène Cheronnet		2021	2024	
17	<b>Analyse des professionnels / trajectoires / pratiques</b>	Etude de cohorte sur les prises de poste des nouveaux éducateurs et directeurs de service titulaires	Marie Frouin	ENPJJ		2021	
21		Relation éducative avec les adolescents délinquants	Maël Virat	ENPJJ		2021	
25		La pratique du juge des enfants au prisme de la mobilité territoriale et fonctionnelle. Essai de construction d'une typologie de magistrats	Thomas Léonard	ENPJJ		2022	
13	<b>Radicalisation</b>	Des affaires de familles. Analyse comparée des familles de retour de zone d'opération de groupements terroristes prises en charge par la justice belge et française	Fabien Carrié		2018	2021	24 mois
14	<b>Prostitution</b>	Recherche action pluridisciplinaire sur la prostitution des mineurs en France	Hélène Pohu	DGCS/DPJJ/SADJAV/Défenseur des droits/bureau Droit des femmes	2020	2021	12 mois
19	<b>Histoire de la PJJ</b>	L'Education surveillée dans les années 1960-1970	Jean-Pierre Jurmand et Jean-Jacques Yvrel	ENPJJ		2021	
20	<b>Rapport à la violence des jeunes</b>	Les jeunes et la violence politique (fin des années 1960-début des années 80)	Guillaume Périssol	ENPJJ		2023	

# PARTIE III : PROGRAMATION SCIENTIFIQUE 2020-2021

A l'issue de la consultation des parties prenantes, 22 thématiques ont été proposées à la DPJJ. Une priorisation a été faite dans un premier temps par les différents bureaux de la sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation (SDMPJE) au regard de la pertinence du sujet, de son ancrage dans l'actualité et des recherches antérieures déjà réalisées sur ces questions.

A partir de l'année prochaine, un nombre plus réduit de thématiques sera soumis au Conseil scientifique du fait de la mise en place des domaines prioritaires de recherche.

A ce stade, 7 thématiques ont été sélectionnées pour présentation au CS.

Le CS est chargé de prioriser ces sujets en fonction :

- Des recherches déjà existantes ou non sur ces questions ;
- De la capacité de « captation » d'un sujet auprès du monde universitaire, c'est-à-dire qu'il touche potentiellement plusieurs équipes ;
- D'un équilibre entre les attentes de la recherche et des institutions à l'égard de chacun des sujets.

Chaque membre du CS doit faire ses retours par écrit ou oral au pôle recherche d'ici le 13 novembre, en sélectionnant 2 à 4 sujets.

	Titre	Intérêt de la DPJJ	Priorité SDMPJE	Priorité CS
<b>Trajectoires de mineurs sous-main de justice</b>				
1	<b>La maltraitance dans les trajectoires des mineurs suivis par la PJJ</b>	Focus sur les violences conjugales dans l'enfance par le prisme des séparations Cette recherche vient questionner l'impact des violences conjugales et familiales dans l'enfance comme potentiel facteur d'entrée dans la délinquance.	A	
2	<b>Suivi du parcours des mineurs Protection de l'enfance et Protection judiciaire</b>	Cette recherche a vocation à travailler sur des mineurs doublement inscrit dans un parcours institutionnel de protection de l'enfance (ASE et PJJ). <i>Avis Pôle recherche : Peu de données sont à notre disposition car ce type de recherche, par cohorte, est couteux du point de vue temporel et méthodologique. Le panel des mineurs va bientôt être mis en place et pourrait venir en appui de cette recherche.</i>	A	
3	<b>Le placement séquentiel</b>	Le placement séquentiel est une mesure de placement dans le placement. Le placement, par exemple en collectivité, peut être séquencé d'une mesure de placement dans un autre établissement ou au sein d'une famille d'accueil, ou encore dans un logement. Le placement séquentiel est une mesure forte consacrée dans la Loi de programmation de Justice. Une telle recherche permettrait de questionner la prise en charge éducative et impact du placement séquentiel chez les jeunes, mais aussi préparation projet de sortie. <i>Avis Pôle recherche : Nous ne sommes pas en mesure de comptabiliser combien de jeunes font l'objet d'un tel placement à ce jour. Il s'agirait donc plutôt d'une recherche de type ethnographique</i>	A	
<b>Insertion / scolarité</b>				
4	<b>Insertion</b>	Etudier les échecs de retour à la scolarité, dans les dispositifs d'insertion adaptés et/ou les raisons qui empêchent la sortie de délinquance. Un focus pourra être fait sur les dispositifs mixtes PJJ / droit commun, en prenant l'exemple du Dispositif Dynamique D'insertion (3D) mis en place à Vannes par l'UEAJ de Lorient <i>Avis Pôle recherche : Peu de recherche questionnent à ce jour la question de la scolarité et de l'insertion chez les jeunes de la PJJ. Une thèse est en cours sur cette question, est conduite par L. Chassagne, au sein de l'Université Paris Dauphine, sous la direction de C. Achin et E. Tenret.</i>	A	
<b>Formation/ pratiques professionnelles</b>				
5	<b>Intelligence émotionnelle</b>	Thématique à explorer autour du concept d'Intelligence émotionnelle, qui présente un caractère transversal autour de la connaissance du public, les pratiques éducatives et la qualité de vie au travail.	B+	
6	<b>Gestion des comportements violents</b>	La gestion des comportements violents en institution de protection de l'enfance	B+	
7	<b>Pratiques culturelles des jeunes</b>	Etudier les usages et pratiques culturelles des jeunes de la PJJ afin d'identifier ce qui serait véritablement porteur de sens et de transformation	B	

Résultats de la consultation des membres du Conseil scientifique (les sujets sélectionnés sont grisés)

	Titre	Choix 1	Choix 2	Choix 3	Choix 4	TOTAL par nombre de vote
1	La maltraitance dans les trajectoires des mineurs suivis par la PJJ	3	2	1		6
2	Suivi du parcours des mineurs Protection de l'enfance et Protection judiciaire	3	1		1	5
3	Le placement séquentiel			2		2
4	Insertion	1	1	1	2	5
5	Intelligence émotionnelle	1				1
6	Gestion des comportements violents		3	1		4
7	Pratiques culturelles des jeunes		1	1	1	3
	TOTAL par priorisation	<u>CHOIX 1 :</u> <u>Suivi</u> <u>parcours</u>	<u>CHOIX 2 :</u> <u>gestion des</u> <u>comporte</u> <u>ments</u> <u>violents</u>	<u>CHOIX 3 :</u> <u>le</u> <u>placeme</u> <u>nt</u> <u>séquenti</u> <u>el</u>	<u>CHOIX 4 :</u> <u>insertion</u>	

## Programmation scientifique provisoire année 2021

2 appels à projet issus de la consultation des parties prenantes puis du Conseil scientifique & 1 projet spontané proposé par la DPJJ

### **Appel thématique n° 1 : « Trajectoires »**

#### ***Analyse de cohortes de mineurs faisant l'objet d'un suivi ASE et PJJ***

**Type** : appel à projet (publication d'un appel et sélection d'une équipe de recherche pour réaliser la recherche)

Ce projet de recherche a vocation à davantage éclairer les trajectoires de mineurs faisant ou ayant fait l'objet d'un double suivi ASE/PJJ. A ce jour peu de données sont à disposition de l'institution pour caractériser les trajectoires « types » de ces mineurs : le lancement du « panel mineurs » ainsi que du logiciel « Parcours » permettra un éclairage statistique et longitudinal. Ce projet de recherche pourra apporter une dimension « qualitative » à l'analyse de cohorte. Il pourra combiner différentes entrées : l'étude de mineurs doublement suivis à l'ASE et à la PJJ au sein des différents services sélectionnés au niveau d'un ou deux territoire (ces mineurs pourront être suivis sur 3 années ; reprise de contact via le milieu ouvert de jeunes ayant eu par le passé un double suivi) ; l'étude des doubles saisines (enfance délinquante et enfance en danger) des juges des enfants sur une ou deux juridictions ; l'étude d'un partenariat local PJJ/ASE.

Ce projet est notamment soutenu par le GIPED et la DIR GRAND EST (consultation des parties prenantes). Il pourra bénéficier éventuellement d'un co-financement et/ou d'un appui institutionnel de l'ONPE, de l'ASE du CD du Bas-Rhin, et de la DTPJJ Alsace.

### **Appel thématique n°2 : « Maltraitance »**

#### ***Maltraitance et expositions aux violences durant l'enfance des jeunes pris en charge par la PJJ***

**Type** : appel à projet (publication d'un appel et sélection d'une équipe de recherche pour réaliser la recherche)

Ce projet de recherche vise deux objectifs : d'une part identifier les violences conjugales vécues lors de l'enfance et leurs effets à terme sur l'inscription dans la délinquance et les passages à l'acte violent et, d'autre part, analyser les liens qui existent entre les séparations conjugales conflictuelles et entrée dans la délinquance. Pour ce faire, la recherche pourra être réalisée sur différents terrains d'enquête, dont certains ont déjà montré leur intérêt dans la réalisation de ce projet :

- En juridictions (affaires familiales et juge des enfants)
- Au sein d'unités PJJ

### **Projet spontané : « MAICS »**

#### ***Les mineurs auteurs d'infraction à caractère sexuelle (MAICS) confiés à la PJJ***

Le projet spontané est un projet qui n'est pas issu de la consultation des parties prenantes. Il résulte d'un besoin identifié directement par la direction.

**Durée** : 12 mois

**Budget** : 40 000 euros

On assiste aujourd'hui en France à une judiciarisation croissante des affaires impliquant des mineurs auteurs d'infraction à caractère sexuelle (MAICS) qui suscite questionnements et préoccupations. En effet, plus du tiers des mis en cause des violences sexuelles sont des mineurs<sup>43</sup>. Cette proportion a nettement augmenté entre 1998 et 2018<sup>44</sup>. En matière de condamnations, on observe la même tendance : la majorité des condamnations pour viols sur mineurs de 15 ans jugées aux Assises impliquent un mineur auteur<sup>45</sup>. La part des condamnations pour violences sexuelles en justice a baissé ces 20 dernières années, tandis que celles relatives aux mineurs victimes et celles impliquant des auteurs mineurs n'a eu de cesse d'augmenter sur la même période. Il est également établi que les mineurs auteurs s'en prennent généralement à d'autres mineurs (filles mais aussi garçons)<sup>46</sup>.

---

<sup>43</sup>Selon InfoStat 160/2018.

<sup>44</sup>ONDRP n°46/2020 « Les mineurs mis en cause pour violences physiques et sexuelles de 1996 à 2018 ».

<sup>45</sup>Un condamné pour viol sur deux est un mineur âgé de moins de 16 ans, dont un tiers a moins de 13 ans (InfoStat, n°164/2018)

<sup>46</sup>Pour le quart des victimes de moins de 15 ans dans les affaires de viols et agressions sexuelles, l'auteur est un mineur de moins de 15 ans.

La PJJ est en charge d'assurer le suivi éducatif des MAICS qui sont confiés sur décision judiciaire par les magistrats (procureur, juge d'instruction, juge des enfants). Selon différents travaux portant sur des questions de santé en générale et plus particulièrement de sexualité au sein de la PJJ, différentes problématiques surgissent :

- Un malaise constant chez de nombreux professionnels pour aborder les questions de sexualité avec les jeunes<sup>47</sup>, notamment lorsque les mineurs ont commis des violences sexuelles sur d'autres mineurs.
- Un sentiment massif d'impuissance des professionnels concernant la prise en charge des MAICS, en raison le plus souvent d'un manque de moyens spécifiques (40% des MAICS n'ont pas de suivis spécifiques<sup>48</sup>) mais aussi de connaissance et de formation.

Aussi, l'objectif générale de cette recherche est d'améliorer et de renforcer la connaissance scientifique sur la prise en charge des MAICS confiés à la PJJ. Où en est-on 20 ans après la loi du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs ? Quelles sont les modalités de prise en charge mises en place à la PJJ pour accompagner les MAICS ? Cette étude s'appuiera sur un partenariat étroit avec la Fédération Française des Centres de Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (FFCRIAUS).

Plusieurs objectifs sont visés dans cette étude :

- Réaliser une étude statistique à l'échelle nationale du nombre de MAICS pris en charge à la PJJ
- Etablir un état des lieux des circuits de prise en charge des MAICS confiés à la PJJ :
  - o Décrire les infractions commises par les MAICS à l'origine du prononcé de la décision et analyser l'application de cette décision (sa durée et son suivi)<sup>49</sup>.
  - o Décrire la nature et lieu de prise en charge (milieu ouvert, hébergement, détention), les acteurs privilégiés et les réseaux mobilisés.
- Former, sensibiliser les professionnels de la PJJ à la prise en charge des MAICS

---

<sup>47</sup>Amsellem-Mainguy, Dumollard, 2016 ; Sallee, 2010, 2014.

<sup>48</sup>Selon l'étude de Léonore LeCaisne et Bénédicte Kail, 2002 « Les violences sexuelles commises ou subies. Les auteurs et les victimes accueillis ».

<sup>49</sup>Les magistrats prononcent des décisions avant ou après jugement : mesures éducatives (réparation, LS/LSP), investigation éducative (MJIE), contrôle judiciaire (CJ), peine ou sursis probatoire (avec ou sans obligation de soin), suivi socio-judiciaire, aménagement de peine (placement extérieur, bracelet électronique...).

